Niveau(x) d'enseignement: 0 Numéro EDUQ : 0670145
Centre d'intérêt: 120

Québec (Province) Ministère de l'éducation.

L'éducation en 1979-1980, renouveau pédagogique : le temps de l'action : ... discours / prononcé par M. Jacques-Yvan Morin, Ministre de l'éducation, à l'occasion de l'ouverture de la défense des crédits de l'éducation à la Commission parlementaire de l'éducation. -- Québec : Ministère de l'Education, Cabinet du ministre, 1979.
169 p. ; 28 cm.

Titre de la couv. Code: 49-1094.

Vedette(s)-secondaire(s): Morin, Jacques-Yvan, 1931-

Cote Dewey: 370.9714/Q3e Cote LC: LA/419/.Q3

Descripteur(s): Déclaration * Ministère de l'éducation * Politique gouvernementale * Budget * Financement * Rationalisation des choix budgétaires * Education des adultes * Enseignement privé * Aide aux étudiants * Primaire (Ordre d'enseignement) * Secondaire (Ordre d'enseignement) * Collégial (Ordre d'enseignement) * Universitaire (Ordre d'enseignement)

Le ministre de l'Education procède à l'examen des crédits destinés aux réseaux d'enseignement pour 1979-1980 et passe en revue ceux des unités administratives de service et de soutien à ces réseaux. Il aborde successivement l'étude du réseau primaire et secondaire, celle du secteur postsecondaire, où il traite des questions relatives à l'enseignement collégial, à l'enseignement universitaire, à l'éducation des adultes et à l'aide financière aux élèves et aux étudiants, et, enfin celle des établissements d'enseignement privé. Il passe ensuite au secteur de la planification et à l'administration générale du ministère.

Type de document: e

EDUQ 8670145

L'ÉDUCATION EN 1979-1980

Renouveau pédagogique:

LE TEMPS DE L'ACTION

Ce texte reproduit assez fidèlement le discours prononcé par M. Jacques-Yvan Morin, ministre de l'Éducation, à l'occasion de l'ouverture de la défense des crédits de l'éducation à la Commission parlementaire de l'éducation.

Québec, mai 1979

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation
Cabinet du ministre

EIXUQ 8670145

L'ÉDUCATION EN 1979-1980

CENTRE DE DOCUMENTATION
DU SECTEUR PLANIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

Renouveau pédagogique:

LE TEMPS DE L'ACTION

Dépôt légal: troisième trimestre 1979
Bibliothèque nationale du Québec

Introduction

Conformément à l'esprit dans lequel s'est déroulée l'étude des crédits au cours des années passées, c'est dans un même esprit de dialogue que je propose à cette Commission parlementaire de procéder à l'étude des crédits du ministère de l'Éducation pour l'année 1979-1980. A l'occasion de la revue des crédits de l'an dernier, il m'avait paru peu satisfaisant, à plusieurs reprises, de différer les débats de fond que soulevaient les questions et réactions des membres de la Commission sous le prétexte, fondé sans doute, que des études étaient en cours, que des rapports étaient incessamment attendus ou qu'il n'était pas possible, à ce stade, d'exposer plus que des hypothèses de travail.

La situation est désormais bien différente. Avec la collaboration soutenue des fonctionnaires, du personnel des réseaux d'enseignement, des parents et d'une forte partie de la population, le gouvernement a pu soumettre à la discussion et adopter les nouvelles orientations qu'il entendait imprimer à l'éducation. L'implantation concrète de ces orientations est amorcée; certains résultats commencent même à se faire sentir.

Partout en éducation, et dans le domaine de la

pédagogie en particulier, on sent que c'est le temps du renouveau et le temps de l'action.

Déroulement des travaux

Selon la démarche que cette Commission parlementaire a accepté de suivre à l'occasion de l'étude des crédits de l'éducation depuis deux ans, nous procéderons à l'examen des crédits destinés aux réseaux d'enseignement avant de passer en revue ceux des unités administratives de service et de soutien à ces réseaux.

Cette manière de travailler amènera cette Commission à aborder successivement l'étude du réseau primaire et secondaire, celle du secteur postsecondaire, où nous traiterons les questions relatives à l'enseignement collégial, à l'enseignement universitaire, à l'éducation des adultes et à l'aide financière aux élèves et aux étudiants, et, enfin, celle des établissements d'enseignement privé. Nous passerons ensuite au secteur de la planification et à l'administration générale du ministère.

Comme ce fut le cas au cours des années précédentes, les crédits du Haut-Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports et de l'Office des professions, même s'ils relèvent de ma responsabilité, feront ultérieurement l'objet d'un examen approfondi.

Comme en ont également convenu les membres dans le passé, cette Commission parlementaire n'abordera la révision de la Loi des collèges qu'au moment où celle-ci viendra devant la Commission, et il pourrait en être ainsi pour la création du Conseil des collèges. Ce sont des questions qui feront bientôt l'objet de projets de loi à l'Assemblée nationale. De même, on ne voudra sans doute point s'arrêter longuement sur le dossier des conventions collectives de travail dans le secteur de l'éducation, pour lesquelles je me limiterai à présenter des données objectives sur le déroulement des travaux et le respect du calendrier prévu.

Données générales sur l'éducation

Pour mieux situer l'ampleur de la tâche qui incombe à cette Commission parlementaire, je ferai rapidement état de quelques données générales destinées à décrire le contexte dans lequel s'inscriront nos travaux.

Les crédits de l'éducation s'établissent, en 1979-1980, à 3 854 millions$; les travaux de cette Commission portent donc sur plus du quart du budget du Québec.

Si l'on ne considère que les subventions du gouvernement à l'ensemble des organismes scolaires, on constate qu'elles croîtront de 14,2% en 1979-1980, et ce, malgré une diminution d'environ 4% de la clientèle scolaire. Si le point de comparaison devient le budget total du ministère de l'Éducation, on y trouve alors un supplément de 100 million$ en dépit de la baisse de la population scolaire.

Ces quelques données suffisent amplement à couper court aux critiques qui avaient cru discerner, dans la diminution normale du rythme d'accroissement des crédits consacrés à l'éducation, la preuve d'un soudain manque d'intérêt du gouvernement pour la mission éducative.

Enfin, j'ajouterai que les dépenses de l'éducation oscillent en 1979-1980 entre 6 et 7% du produit intérieur brut et qu'elles continueront ainsi de maintenir le Québec parmi les nations qui investissent le plus dans ce domaine de l'activité sociale. Ces crédits sont, dans une proportion de 96%, destinés aux 251 commissions scolaires, aux 46 collèges et campus, aux 7 universités, aux 2 grandes écoles ainsi qu'aux 197 institutions privées subventionnées. Ils y seront affectés au service de plus de deux millions d'élèves et d'étudiants, jeunes et adultes, à temps plein et à temps partiel, en vue de financer le fonctionnement des organismes scolaires et de préparer l'implantation des nouvelles mesures gouvernementales.

L'enseignement primaire et secondaire public

Évolution du réseau de l'enseignement primaire et secondaire public

Les commissions scolaires

Le nombre de commissions scolaires, de 253 qu'il était en 1977-1978, est passé à 251 en 1978-1979, et nous prévoyons qu'il sera de 248 en 1979-1980. En fait, c'est au niveau des types de commissions scolaires (commissions scolaires régionales, commissions scolaires intégrées, commissions scolaires) que les mutations ont été les plus significatives: plus particulièrement, le nombre de commissions scolaires intégrées, chargées à la fois de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire sur leur territoire, est passé de 29 en 1977-1978 à 39 en 1978-1979 et il pourrait s'élever à 43 en 1979-1980.

En fait, c'est au cours de l'année 1980-1981 que le mouvement vers l'intégration des commissions scolaires devrait produire ses effets les plus sensibles (création prévue d'une soixantaine de commissions scolaires intégrées), lorsque des suites importantes auront été données à "L'école québécoise - Énoncé de politique et plan d'action", à la Conférence Québec-Commissions scolaires et à de nombreuses études préliminaires entreprises par les commissions scolaires elles-mêmes.

Les écoles

Comme le nombre des élèves d'une école est souvent un facteur pouvant influencer la qualité de l'enseignement, il importe de savoir qu'au Québec, en 1978-1979, la moitié des 3 600 écoles comptent moins de 225 élèves, qu'environ 16% des élèves fréquentent ces petites écoles et que seulement 5% des écoles ont une clientèle de 1 200 élèves ou plus, il s'agit là presque exclusivement d'écoles secondaires et le quart des élèves de ce niveau se trouve dans des écoles de cette taille. Quant aux écoles de plus de 2 000 élèves, il y en a à peine 50 dans tout le réseau des commissions scolaires.

Je veux aussi ajouter que, dans le cadre du "Plan d'action" lancé le 20 février 1979, mon ministère entend recourir aux formules du "tutorat" et du titulariat, et ce, pour assurer un meilleur regroupement des classes et un meilleur encadrement des élèves du premier cycle de l'enseignement secondaire. Nous avons prévu, à cette fin, un budget de 1,1 million$ afin de permettre la création de 35 postes de directeurs adjoints dans les écoles polyvalentes les plus populeuses.

Les clientèles

La diminution des populations scolaires desservies par le réseau de l'enseignement primaire et secondaire public, qui a commencé à se manifester vers le début des années 70, se maintient à un taux annuel d'environ 4% depuis 1975-1976. Or, il est prévu qu'elle sera sensiblement la même en 1979-1980. En effet, pour l'ensemble du réseau, les clientèles prévues aux crédits passeront de 1 199 352 élèves en 1978-1979 à 1 152 624 en 1979-1980, soit une diminution nette de 3,9%.

Ce phénomène touchera inégalement les diverses régions du Québec: ainsi, certaines commissions scolaires, notamment dans la région de Montréal, connaissent une baisse d'à peu près 9%.

Il faut également indiquer que cette diminution des clientèles atteindra inégalement les divers niveaux d'enseignement: l'école secondaire subira une baisse de 6,4%, l'école primaire, une baisse de 3,8%, alors que l'éducation préscolaire devrait connaître une croissance modérée. Quant aux effectifs de l'enfance en difficulté d'adaptation et d'apprentissage, dont près de 40% de la clientèle n'ont que de légères difficultés scolaires, ils devraient augmenter de

moins de 3%.

Le personnel enseignant

S'il doit y avoir une diminution de clientèles d'environ 3,9% au cours de l'année 1979-1980, on prévoit également qu'il y aura une diminution de l'effectif des enseignants, mais moindre que celle des clientèles, puisqu'elle sera d'environ 3,2%. Une série de facteurs concourent, en effet, à atténuer l'effet, sur l'effectif enseignant, de cette diminution des clientèles. Nous allons apporter quelques précisions à ce sujet.

Les départs annuels de la profession constituent le principal facteur de réduction de l'effectif des enseignants; il faut aussi ajouter les non-réengagements et les mises en disponibilité d'enseignants par les commissions scolaires. Toutefois, de nombreuses mesures particulières prises par le ministère de l'Éducation apporteront des correctifs à cette situation dans laquelle se sont retrouvés, dans le passé, de nombreux enseignants: le soutien aux petites écoles, l'accueil aux immigrants, l'application du droit à l'exemption de l'enseignement religieux et les dispositions spéciales en faveur de l'enfance en difficulté d'adaptation et d'apprentissage, pour ne citer que quelques-unes de ces

mesures.

Mentionnons également les mesures spéciales, prises le 1er mai 1979, qui doivent garantir la sécurité d'emploi aux enseignants, et contribuer à la stabilité des effectifs. Nous en reparlerons au moment de la présentation des crédits du Service général des personnels des organismes d'enseignement.

Les équipements

En ce qui concerne les équipements, un travail considérable a été accompli l'an dernier avec la collaboration du Conseil du Trésor afin de planifier encore mieux les investissements dans ce domaine (constructions nouvelles, réfection d'écoles existantes ou remplacement d'édifices vétustes qui visent d'abord à satisfaire aux besoins en places-élèves) et nous avons convenu qu'il y avait lieu de considérer par ordre de priorité les milieux où la croissance démographique est rapide, ceux où elle est considérable et enfin ceux où elle est plus ralentie. On observe, en effet, une augmentation de la population dans certaines régions en raison de ses déplacements d'un endroit à un autre.

Sans entrer dans le détail des dépenses d'immobi-

lisations, soulignons que les dépenses relatives aux projets "constructions en cours" ont passé de 114 millions$ en 1977-1978 à 79 millions$ en 1978-1979, mais une remontée à 85 millions$ est prévue pour 1979-1980. Parallèlement, le coût pluriannuel global des projets "nouvelles constructions" qui avait presque doublé de 1977-1978 à 1978-1979 (passant de 62 millions$ à 120 millions$), descendra à 116 millions$ cette année.

Aperçu des coûts de l'enseignement primaire et secondaire public

Les coûts du réseau

Les coûts bruts de système de l'enseignement primaire et secondaire, qui comprennent toutes les dépenses des commissions scolaires moins les dépenses des services autofinancés, étaient de 2 483,6 millions$ pour l'année scolaire 1978-1979. Or, pour l'année scolaire 1979-1980, elles s'établiront à 2 451,3 millions$, ce qui représente une baisse de 1,3% par rapport à l'an dernier. La contribution du ministère de l'Éducation au financement de ces dépenses représente les coûts nets de système: cette contribution, qui est de 1 747,3 millions$ pour l'année scolaire 1978-1979, sera de 1 971,7 millions$ pour l'année scolaire 1979-1980, soit une augmentation de 12,8%.

Rappelons que les coûts bruts de système pour une année scolaire donnée se composent de dépenses qui se répartissent en sept catégories: personnel enseignant, personnel de direction, autres personnels, autres coûts, approbations spécifiques, intérêts à court terme et dépenses non subventionnées. Pour obtenir les coûts nets de système, on soustrait des coûts bruts les revenus de l'impôt foncier normalisé,

les revenus de la taxe pour dépenses non subventionnées et les revenus autres que les taxes.

Pour résumer, retenons que pour une diminution de 1,3% de l'ensemble des coûts de système, il y aura une augmentation de 12,8% des subventions gouvernementales. Ces subventions, qui ont représenté, pour l'année scolaire 1978-1979, 70,4% des coûts de système, couvriront 80,4% de ces coûts cette année.

Plusieurs facteurs permettent d'expliquer cette diminution des coûts de système et cette augmentation des subventions gouvernementales. Il y a, bien sûr, la diminution des clientèles scolaires (3,9%), qui est un facteur important de réduction des coûts. Il y a aussi comme facteur de réduction des coûts le fait que certaines dépenses non récurrentes de 1978-1979 ne se retrouveront pas en 1979-1980. Par ailleurs, les réserves pour indexations et ajustements ultérieurs sont, comme du reste le vieillissement des personnels, des facteurs importants de croissance des coûts de système; il en est de même de plusieurs dépenses supplémentaires qui découlent de priorités gouvernementales annoncées dans "L'école québécoise - Énoncé de politique et plan d'action". Par exemple, nous pouvons rappeler ici l'investissement de 16,3 millions$ qui nous sera principalement affecté à l'enfance en

difficulté d'adaptation et d'apprentissage (environ 10 millions$) et à l'encadrement des élèves grâce à l'accroissement du personnel de direction dans des polyvalentes (plus de 1 million$) permettra d'appliquer les dispositions prévues pour garantir le droit à l'exemption de l'enseignement religieux. Enfin, signalons qu'en dépit d'une indexation des rôles d'évaluation, les crédits inscrits en 1979-1980 pour le rendement de l'impôt ont été diminués, pour tenir compte du transfert de cet impôt aux municipalités à partir de janvier 1980: le ministère de l'Éducation devra donc verser aux commissions scolaires environ 260 millions$ de plus qu'en 1978-1979 et cette situation s'explique dans le contexte général de la réforme de la fiscalité, contexte dans lequel nous sommes actuellement engagés.

Quant aux crédits de l'enseignement primaire et secondaire pour l'exercice financier 1979-1980, ils seront de 2 131 398 700$ comparativement à 2 105 566 500$ pour l'exercice financier précédent. Il s'agit là d'une hausse de 1,2% des crédits par rapport à ceux de l'an dernier.

Les coûts de la gestion de l'enseignement primaire et secondaire au ministère de l'Éducation

Les crédits à voter pour les unités administratives du ministère qui sont directement responsables du réseau primaire et secondaire seront de 24,3 millions$ en 1979-1980. Ces crédits traduisent une augmentation sensible de 31,3% par rapport aux crédits de l'an dernier.

Cette hausse s'explique par les augmentations générales de traitement, mais surtout par des modifications dans l'organisation du ministère, modifications qui ont conduit au transfert, au Secteur primaire et secondaire, de personnels antérieurement rattachés au Service général des personnels des organismes d'enseignement et au Service général des moyens d'enseignement. Le but poursuivi par ces transferts de personnel est de renforcer le Secteur primaire et secondaire pour tenir compte d'impératifs pédagogiques et de la déconcentration des services auprès des milieux scolaires.

Bilan des réalisations et aperçu des orientations

Deux événements majeurs ont marqué l'année 1978-1979 dans l'enseignement primaire et secondaire au Québec: le lancement de "L'école québécoise - Énoncé de politique et plan d'action" et la tenue de la conférence Québec-Commissions scolaires. Ces deux événements, qui constituent chacun le point de départ d'une série de moyens d'action et de transformations échelonnées sur les années à venir, illustrent bien la double perspective qui préside à l'évolution actuelle de l'enseignement primaire et secondaire public au Québec.

En effet, le lancement de "L'école québécoise - Énoncé de politique et plan d'action" traduit la perspective de renouveau pédagogique que le gouvernement a voulu promouvoir en partant de la base même que constitue l'École. On sait que ce recueil de décisions et de choix gouvernementaux fait suite au lancement d'un Livre vert en octobre 1977, et à une vaste consultation populaire qui s'est déroulée au printemps 1978. Parallèlement, mais de façon complémentaire, le gouvernement a voulu entreprendre de redéfinir, cette fois en rapport direct avec les commissions scolaires, tout le champ de la gestion de l'enseignement primaire et secondaire public, d'où la tenue d'un "sommet de l'éducation", en quelque sorte.

Je me permettrai de revoir ici les réalisations et les orientations majeures de notre plus important réseau d'enseignement, à partir des deux volets dont je viens de parler, de retenir ce qui, actuellement et dans un proche avenir, touche directement les activités du réseau d'enseignement primaire et secondaire.

L'école québécoise

Vous savez sans doute que l'école primaire et secondaire publique a fait l'objet, depuis de nombreuses années, de sérieuses critiques, voire de remises en question. Encore tout récemment, de nombreux articles de journaux de même qu'une série télévisée, "Les enfants des normes", traduisaient chacun à leur manière, des points de vue qui paraissent contradictoires sur l'école publique. Le Livre vert lui-même contenait un diagnostic assez poussé des points forts, mais aussi des points faibles que l'on attribue généralement à l'école primaire ou à l'école secondaire. Sans revenir sur les éléments de ce diagnostic, je veux simplement profiter de l'occasion qui m'est offerte pendant la défense des crédits pour dire à quel point les moyens d'action annoncés dans "L'école québécoise - Énoncé de politique et plan d'action" viennent au bon moment pour assurer la relance de l'enseignement primaire et secondaire public et pour mieux garantir la qualité de cet enseignement.

Nous entreprendrons dès 1979-1980 de donner suite au document gouvernemental et nous agirons sur plusieurs tableaux à la fois, puisqu'il y a évidemment beaucoup à faire, au sujet des programmes d'études, des régimes pédagogiques, du matériel d'enseignement, de l'encadrement des élèves, et de la participation des parents. Nous porterons également une attention particulière aux clientèles des milieux défavorisés et à l'enfance en difficulté d'adaptation et d'apprentissage. De plus, nous coordonnerons tous ces nouveaux moyens d'action avec d'autres, tout aussi importants, que nous avions déjà mis en oeuvre depuis quelque temps dans les domaines de l'éducation physique, des langues, des arts et de l'éducation chrétienne.

L'ÉLABORATION DES PROGRAMMES

Nous avons déjà annoncé notre intention de préparer des programmes plus précis et comportant des objectifs et des contenus essentiels obligatoires, des contenus indicatifs et des éléments propres à favoriser la réalisation des objectifs éducatifs poursuivis par ces mêmes programmes.

Nous pensons, par là, appuyer le travail de l'enseignant en classe et le progrès continu de l'élève. Ces plans d'études seront des instruments privilégiés qui n'obligeront toutefois pas à se limiter à une forme unique d'apprentissage ou d'acquisition du savoir; ces programmes précis ne sont pas pour autant des carcans, mais la souplesse que nous avons voulu y introduire n'est pas synonyme non plus de laisser-aller. Il y a un équilibre à trouver entre la précision et la souplesse.

Dans ce domaine de l'élaboration et de la révision des programmes, nous avons prévu un calendrier détaillé des travaux qui indiquent les principales étapes déjà annoncées dans "L'école québécoise - Énoncé de politique et plan d'action": en septembre 1979, la plupart des programmes (y compris aussi les objectifs généraux de formation) de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire auront été révisés, au

moins de façon préliminaire, et nous préparons maintenant l'implantation du nouveau programme de français, langue maternelle, qui se fera dès cet automne. Quant aux programmes de formation générale de l'enseignement secondaire, plusieurs auront été révisés en juin 1980. La révision des programmes de formation professionnelle prendra un peu plus de temps, compte tenu de l'adoption éventuelle et préalable d'un plan intégré de la formation professionnelle et des travaux d'envergure entrepris dans ce secteur et qui sont en voie de parachèvement.

Dans l'ensemble, l'implantation progressive des nouveaux programmes par les commissions scolaires devra évidemment s'échelonner sur quelques années, particulièrement pour les programmes qui s'appliquent à toutes les années de l'enseignement primaire et secondaire.

LES MANUELS SCOLAIRES

J'ai énoncé en février dernier le rôle que doit jouer le manuel scolaire et j'ai annoncé alors notre intention de prendre les mesures nécessaires pour qu'il existe au moins un manuel de base dans chaque matière.

Il s'agit là d'un objectif qui ne sera atteint que progressivement, après quelques années, mais je voudrais tout de même donner ici une idée des travaux que nous devons entreprendre, dès 1979-1980, pour mener à bien cette énorme tâche.

Il y aura d'abord élaboration de devis de production des manuels et du matériel de base pour les programmes de l'école primaire, sauf pour le français, langue maternelle, pour lequel le devis de production est déjà terminé; nous avons déjà informé les éditeurs des besoins et des exigences du nouveau programme.

Ensuite, nous renforcerons les mesures ayant pour but de soutenir, par subventions et commandites, l'édition de manuels scolaires. Nous prévoyons en effet ajouter au budget 1979-1980 une tranche supplémentaire de 300 000$ spécialement à ces fins.

Nous croyons par ailleurs qu'il est de première importance de susciter la participation des enseignants à l'élaboration des manuels scolaires, sinon à l'élaboration des devis de production. Nous étudions actuellement les modalités de cette participation que nous souhaitons vivement obtenir.

LE PROJET D'ÉCOLE RENOUVELÉE

"L'école québécoise - Énoncé de politique et plan d'action" que j'ai rendu public le 20 février dernier ouvre la voie à une série de mesures qui toucheront les activités du réseau dès septembre 1979. Je veux parler ici des mesures qui ont trait à l'élaboration du projet éducatif et à la participation des parents.

Déjà, quelque 21 commissions scolaires ont participé à des travaux de recherche sur le projet éducatif. Comme, à partir de septembre 1979, l'ensemble des commissions scolaires auront à leur disposition un certain nombre de documents explicatifs sur le projet éducatif, la participation et l'implantation de conseils d'orientation, il est probable que les travaux en ce domaine vont prendre de l'ampleur. Il y a lieu de croire que de nombreuses écoles commenceront à

instaurer les mécanismes de concertation qui leur permettront d'élaborer leur plan d'action et leur projet éducatif. D'ailleurs, nous apporterons prochainement des modifications aux lois et aux règlements; celles-ci préciseront le cadre juridique des mécanismes de participation et de concertation que doivent être les conseils d'orientation. Il est bien entendu, cependant, que le gouvernement n'entend pas imposer la création de conseils d'orientation, mais il veut plutôt, par des mesures législatives entre autres, assurer la possibilité d'en créer, là où le milieu est prêt à le faire et le juge nécessaire. Je rappelle, en outre, que les modifications aux lois et règlements que nous envisageons, assureront non seulement la consultation obligatoire des parents sur des sujets tels que le calendrier scolaire, mais également une plus grande représentation au sein de la commission scolaire.

Nous devons percevoir ici le lien très étroit qui doit exister entre projet éducatif, participation des parents et conseil d'orientation. Ce dernier sera formé de représentants de la direction, des enseignants, des parents et, dans les écoles secondaires, des élèves. Le conseil d'orientation sera par ailleurs chargé d'élaborer un projet éducatif qui réponde à la volonté et aux aspirations de l'école et du milieu.

A ce chapitre de la participation des parents, l'année 1978-1979 a été l'occasion d'un certain renouveau. Nous avons pu le constater, en effet, par l'intérêt que ces derniers ont porté au Livre vert: le cinquième des personnes qui ont participé d'une façon ou d'une autre à la consultation étaient des parents, et les deux tiers des réponses individuelles à un questionnaire sur le sujet provenaient d'eux. Nous avons également assisté à un certain dynamisme de la part des associations régionales des comités de parents qui ont pu bénéficier de sessions de formation, de colloques régionaux, de journaux régionaux et de bulletins de comités d'école, autant de moyens que nous avons la ferme intention d'encourager et de soutenir encore l'an prochain.

L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION ET D'APPRENTISSAGE

Je ne saurais passer sous silence un domaine qui, en 1979-1980, fera enfin l'objet de nouvelles mesures et qui exigera à cet effet des crédits nouveaux d'environ 10 millions$.

J'ai rendu publique, en novembre 1978, une politique de l'adaptation scolaire reprise, pour l'essentiel, dans un chapitre de "L'école québécoise - Énoncé de politique et plan d'action". Dorénavant, mon ministère entend favoriser, dans l'organisation des services éducatifs pour l'enfance en difficulté d'adaptation et d'apprentissage, l'accès à un système public qui donne une éducation de qualité, et cela, dans les conditions les plus normales possible.

Cette politique se traduira surtout dès 1979-1980 par les principales orientations suivantes: l'organisation par les commissions scolaires de services pour tous les enfants en difficulté d'adaptation et d'apprentissage, le développement des mesures de prévention dans les écoles, les centres hospitaliers et à la maison, la plus grande intégration possible des enfants dans l'école de quartier et l'organisation graduelle de mesures spéciales.

En plus d'indiquer, sur cette question de l'adaptation scolaire, les moyens d'action que prendra le ministère de l'Éducation: élaboration d'une politique et préparation de guides d'implantation, je voudrais donner un aperçu de certaines réalisations qui auront lieu au sein des commissions scolaires en 1979-1980. Tout d'abord, nous mettrons sur pied des projets pilotes pour 475 enfants de 4 et 5 ans qui sont des déficients sensoriels et, dans le cadre de l'application de la loi 9 (Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées), pour 900 élèves handicapés de 16 à 21 ans. Nous augmenterons le nombre des responsables dans les services à l'enfance en difficulté de chaque commission scolaire ou groupe de commissions scolaires de plus de 4 000 élèves. Enfin, nous organiserons un programme de perfectionnement des enseignants dans leur milieu, et nous en confierons la responsabilité à des agents de développement pédagogique.

POURSUITE D'ACTIVITÉS EN COURS

J'aimerais faire rapidement le point sur certaines mesures déjà mises en application, qui nous tiennent toujours à coeur et qui connaissent un succès certain. Dans l'ensemble, il s'agit d'assurer la continuité de ces activités pour l'année 1979-1980 et de leur donner, au besoin,

une certaine impulsion.

Il y a bien sûr le "Programme d'Éducation *Physique* au Primaire", déjà bien connu du public, sous le sigle PEPP. En 1978-1979, les principaux éléments de ce plan ont amené l'élaboration et l'expérimentation de programmes, le recrutement et le perfectionnement de conseillers pédagogiques, la préparation d'instruments d'évaluation, l'aménagement, dans certaines écoles primaires, de salles intérieures et de cours de récréation, ainsi que la subvention du transport scolaire facilitant l'accès aux équipements sportifs. Tout cela sera maintenu en 1979-1980. Toutefois, comme le nouveau programme sera officiel en février 1980, le soutien au milieu exigera alors le recrutement de conseillers pédagogiques spécialisés.

Le plan de développement de l'enseignement des langues conservera son rythme de croisière en 1979-1980, notamment pour le français langue maternelle, avec un budget à peu près inchangé de près de 16 millions$ et, pour les langues secondes, avec un budget de 6,8 millions$ en 1979-1980. Par contre, le budget du volet "accueil aux immigrants" augmentera en raison de la hausse du nombre d'élèves, mais nous reconduirons les mêmes mesures: prématernelles, classes d'accueil dans l'enseignement primaire et secondaire,

mesures spéciales pour les milieux à faible densité. Quant au projet d'enseignement des langues d'origine (P.E.L.O.), mis sur pied à l'automne 1978, j'ai été moi-même en mesure d'évaluer de près les premiers résultats obtenus, résultats que je qualifierais d'heureux. Amorcé en 1978-1979 dans des classes de 1re année pour le grec, l'italien et le portugais, l'enseignement se poursuivra en 2e année pour l'année 1979-1980; nous ajouterons en plus l'espagnol en 1re année.

En ce qui concerne le Plan de développement de l'enseignement des arts, les mesures instaurées cette année auront permis de préparer des programmes, mais surtout, de réaliser une cinquantaine de projets de recherche et d'expérimentation. Ces projets ont donné l'occasion aux instituteurs de se familiariser avec certains moyens d'expression artistique et aux écoliers de s'exprimer par la musique, les arts plastiques, le théâtre et la danse. On m'a fait part de la très grande satisfaction des milieux vis-à-vis de ces différents projets; nous entendons donc continuer dans la même voie l'an prochain.

En matière d'éducation chrétienne, nous nous proposons d'intensifier le Plan de développement et de lui donner plus d'extension en faisant passer son budget de 2,3 millions$ à 2,9 millions$. Toutefois, les moyens d'ac-

tion seront de même nature: projets de perfectionnement des maîtres du primaire chargés de l'enseignement religieux, engagement de conseillers en éducation chrétienne dans les commissions scolaires, amélioration de la pastorale et perfectionnement des animateurs de pastorale.

En 1979-1980, les commissions scolaires continueront, comme c'est le cas à partir de cette année, à assumer la responsabilité de l'application du droit à l'exemption de l'enseignement religieux et de l'information aux parents sur ce sujet. Elles disposeront de programmes qui leur permettront d'organiser les cours de morale pour les exemptés, lorsque le nombre d'élèves le rend possible. Les chapitres 12 et 13 du Plan d'action prévoient des mesures spéciales pour assurer le droit à l'exemption. C'est pourquoi le ministère de l'Éducation a prévu un budget de 1,1 million$ pour aider les commissions scolaires à résoudre les problèmes que suscite l'organisation de ces cours. Ces crédits permettront, notamment, le recrutement d'enseignants supplémentaires. De plus, nous prendrons des mesures pour informer les commissions scolaires des formules d'organisation qui se seront révélées les plus efficaces.

Enfin, au sujet du soutien aux Amérindiens et aux commissions scolaires du Nord, je veux seulement indiquer

qu'après une première phase de fonctionnement de ces commissions scolaires où l'accent a forcément été mis sur l'aspect administratif, nous accorderons en 1979-1980 une attention toute particulière au développement d'instruments pédagogiques, à l'adaptation de différents programmes et à la formation du personnel enseignant.

L'administration de l'école québécoise

Vous savez tous qu'en janvier dernier se tenait à Québec une conférence Québec-Commissions scolaires réunissant quelque 600 délégués des commissions scolaires catholiques et protestantes et des représentants du gouvernement. Cette conférence s'imposait pour plusieurs raisons: besoin de clarifier et de consolider les rapports entre le gouvernement et les commissions scolaires, après plusieurs années de réforme scolaire et de centralisation; besoin de faire le point sur plusieurs questions découlant des récentes décisions gouvernementales, notamment en matière de fiscalité; besoin de consultation mutuelle sur les questions de gestion des commissions scolaires et sur les travaux qui ont fait suite au "Livre vert sur l'enseignement primaire et secondaire".

Un certain consensus s'est finalement dégagé de cette conférence, consensus sur la nécessité de former un comité bipartite dont le mandat serait de remanier les règles de gestion permettant ainsi aux commissions scolaires d'exercer une autonomie accrue, de repenser les modalités d'aménagement du régime fiscal et de l'allocation des ressources et enfin, de préciser les responsabilités des commissions scolaires et de leur assurer un cadre juridique dans la perspective d'une refonte des lois de l'éducation.

A leur première réunion, les membres du comité mixte ont convenu de créer deux sous-comités, l'un devant traiter essentiellement des divers aspects reliés à la répartition et à l'allocation des ressources financières et l'autre, du partage des responsabilités et de leurs répercussions juridiques.

Pour être plus précis, le sous-comité responsable des questions financières doit proposer un ou des mécanismes de freinage quant au niveau de l'impôt foncier prélevé par les commissions scolaires, doit étudier l'opportunité d'amender la législation pour permettre aux commissions scolaires d'imposer une tarification pour certains services non subventionnés et doit suggérer une nouvelle méthode d'allocation des subventions gouvernementales aux commissions

scolaires, à partir des jalons posés à la conférence de janvier.

Ce sous-comité, où sont représentés non seulement le ministère de l'Éducation et les Commissions scolaires, mais également le Conseil du Trésor et le ministère des Finances, a tenu ses premières réunions de travail et celles-ci se révèlent encourageantes puisqu'on y a déjà formulé des hypothèses quant à la réglementation et aux modalités de financement, à l'intérieur des grands paramètres impartis, notamment celui du transfert aux municipalités du champ de l'impôt foncier normalisé.

Le second sous-comité, quant à lui, s'est vu confier la tâche de préciser les modifications ou les amendements qu'il conviendrait d'apporter à la Loi de l'instruction publique pour y inscrire explicitement les droits et les obligations dévolus aux commissions scolaires dans la perspective d'un mode de gestion décentralisée. Il s'agit donc, dans une première étape, de proposer les arrangements qui permettraient, à court terme, d'accorder les textes législatifs actuels avec les orientations qui se sont dégagées lors de la conférence de janvier.

Le sous-comité sur les responsabilités doit

CENTRE DE DOCUMENTATION
DU SECTEUR PLANIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

produire ce mois-ci un document proposant une série d'amendements à la Loi de l'instruction publique, dans le but de mieux garantir l'autonomie de gestion visée pour les commissions scolaires. Le modèle de la Loi sur l'éducation de la Saskatchewan pourrait être un cadre de référence très utile et il est possible que les prochains amendements à notre propre législation fassent de plus nettes distinctions entre les responsabilités, les obligations et les pouvoirs des commissions scolaires.

J'ai eu l'occasion de redire, lors de cette conférence Québec-Commissions scolaires, que notre objectif principal, ces années-ci, était l'amélioration de la qualité de l'enseignement primaire et secondaire. Pour ce faire, deux moyens sont à notre disposition: le renouveau pédagogique proposé par "L'école québécoise - Énoncé de politique et plan d'action" et la décentralisation de la gestion administrative du système d'enseignement de façon à rapprocher l'appareil administratif des usagers et à le rendre plus ouvert aux besoins et aux aspirations des citoyens. Dans notre esprit, ces deux moyens complémentaires sont surbordonnés à l'objectif majeur de l'amélioration de l'enseignement.

Aussi est-il important de poursuivre, en plus des travaux du comité bipartite dont je viens de parler, les

moyens d'action déjà mis de l'avant et conduisant à la décentralisation en passant par la déconcentration du ministère.

Sur ce dernier sujet, j'indiquais l'an dernier que deux directions régionales pilotes avaient été créées en 1977-1978, celle de l'Outaouais et celle du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie, et qu'elles travaillaient déjà de pair avec les commissions scolaires de leur territoire à faire l'expérience de nouveaux modes de liaison administrative. En 1978-1979, quatre autres directions régionales ont été organisées dans cette perspective de déconcentration: il s'agit des directions régionales du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de Québec, de Laval-Laurentides et de Longueuil. En 1979-1980, nous prévoyons organiser les directions régionales de Trois-Rivières, de l'Estrie, de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Côte-Nord, de telle sorte qu'il ne restera à organiser que la Direction régionale de Montréal qui, elle, représente un cas particulier, vu la présence du Conseil scolaire de l'île de Montréal. Il faut souligner que le développement de toutes ces directions régionales se réalise sans nécessiter d'augmentation des effectifs du ministère.

Ces directions régionales se voient confier une partie des mandats antérieurement dévolus à des unités

centrales du ministère, par exemple en matière de financement, d'équipement, de services aux élèves et d'implantation de programmes. En ce sens, la déconcentration est un pas important vers la décentralisation de plus grandes responsabilités vers les commissions scolaires et vers une plus grande autonomie de gestion de celles-ci, les directions régionales faisant un appel toujours plus grand aux ressources des commissions scolaires et vice-versa, dans la poursuite commune des objectifs de l'enseignement.

En terminant cette revue de l'enseignement primaire et secondaire public, je tiens à souligner qu'il n'est pas possible de traiter, en quelques lignes, de tous les travaux majeurs, en cours ou qui le seront en 1979-1980. J'ai surtout insisté sur les activités principales qui touchent ou qui toucheront directement les commissions scolaires et les écoles et ce faisant, je n'ai pas exposé la liste impressionnante de travaux qui, dans un premier temps, requièrent une élaboration au sein du ministère. Je pense, en particulier, à ceux qui découlent de "L'école québécoise - Énoncé de politique et plan d'action", dont on ne constatera les effets dans le réseau qu'après l'année 1979-1980: c'est le cas, notamment de l'élaboration et de l'implantation des programmes et de la révision des régimes pédagogiques.

L'enseignement postsecondaire

L'enseignement collégial public

Évolution du réseau d'enseignement collégial public

Avant d'aborder l'importante question du renouveau pédagogique inscrit dans la foulée de l'énoncé de politique gouvernementale à l'endroit des CEGEP, je souhaiterais très brièvement identifier quelques facteurs importants qui ont marqué, en 1978-1979, l'évolution du réseau collégial.

Les clientèles

En 1978-1979, les 37 collèges et leur 9 campus ont accueilli 121 540 étudiants réguliers à temps complet. A la même date l'an dernier, nous prévoyions déjà une baisse résultant de la combinaison de deux facteurs principaux: la disparition du gonflement artificiel de la clientèle issue de la double promotion en 5^{e} secondaire et la diminution naturelle du nombre de jeunes en âge d'entreprendre leurs études collégiales. Toutefois, il semble que nos prévisions restaient en deçà de la réalité: en mai 1978, nous n'envisagions que 117 000 inscriptions en 1978-1979 et 107 000 en 1979-1980.

Les inscriptions en 1978-1979 ont ainsi dépassé nos prévisions de près de 3 000 étudiants. C'est pourquoi

nous avons dû réviser ces prévisions pour 1979-1980 en portant le nombre d'inscriptions prévues de 107 000 à 116 000. Nous demeurons cependant convaincus que les clientèles des CEGEP connaîtront à leur tour un déclin qui sera probablement moins marqué que celui qu'a récemment accusé l'enseignement secondaire. Puisque ce déclin touche principalement les nouvelles clientèles des CEGEP, nous avons pris des mesures en 1978-1979, et nous les accentuerons l'an prochain, pour assurer une plus grande accessibilité au CEGEP. Ces mesures visent à:

- faciliter le passage des diplômés de l'enseignement secondaire professionnel aux études collégiales. Le pourcentage de ces finissants qui poursuivent leurs études collégiales s'est constamment accru depuis 1974, passant de 4,2% cette année-là à 4,8% en 1975, à 5,6% en 1976 et à 7,4% en septembre 1977. Les efforts pour attirer cette clientèle nouvelle ont consisté, en 1978-1979, à élaborer des guides et des grilles de passage pour le domaine des techniques de la mécanique offertes par 16 collèges et pour celui des sciences graphiques enseignées dans 34 collèges. En 1979-1980, nous entendons entreprendre, avec la collaboration des collèges, d'autres expériences de ce type, notamment dans le domaine des techniques administratives;

- donner aux étudiants du secondaire et à leurs parents toute l'information nécessaire sur les études collégiales. Le ministère a mené la campagne de publicité "Le CEGEP, ça se fait". En plus de l'information diffusée massivement aux étudiants et à leurs parents, nous avons, en 1978-1979, appuyé financièrement le Service régional d'admission du Montréal métropolitain pour la réalisation de sept émissions d'information et de promotion, d'une durée d'une demi-heure chacune, en vue d'attirer plus d'étudiants vers certains programmes professionnels trop peu fréquentés. Ces émissions, qui s'ajoutent aux 26 autres déjà produites, sont diffusées par les télédistributeurs et les écoles secondaires peuvent les obtenir sur simple demande;

- intensifier le rayonnement des programmes de l'enseignement collégial. En 1978-1979, en respectant la répartition des enseignements et l'évolution du placement des diplômés, nous avons plus largement implanté quatre programmes professionnels dans le réseau. De plus, nous avons poursuivi l'expérimentation de 13 programmes pilotes dans autant de collèges. En 1979-1980, ces programmes pilotes seront maintenus et un autre viendra s'y ajouter. Enfin, il faut noter qu'en 1979-1980, seulement 11 programmes seront contingentés en raison de débouchés limités sur le marché du travail, comparativement à 15 programmes affectés par cette

mesure en 1978-1979.

Ces moyens d'action particuliers et les importantes mesures prévues par "Le projet du gouvernement à l'endroit des CEGEP" contribueront, j'en suis persuadé, à améliorer le taux de fréquentation des études collégiales.

Le personnel enseignant

Je traiterai plus longuement de la situation des personnels scolaires lorsque nous aborderons l'étude des crédits du Service général des personnels des organismes d'enseignement. Permettez-moi, toutefois, de mentionner immédiatement qu'en 1979-1980, le ministère révisera le plan de formation, de perfectionnement et de recyclage des enseignants, en concertation avec les collèges et les enseignants eux-mêmes; on y traitera notamment de l'organisation de stages en milieu de travail pour les professeurs de l'enseignement professionnel. Une démarche analogue sera entreprise pour les autres catégories de personnel des collèges en poursuivant le travail amorcé au sein des comités mixtes de perfectionnement.

Les équipements

En ce qui a trait au développement des équipements du réseau des CEGEP, 5 projets ont été réalisés au 1er avril 1979 pour un coût de près de 20 millions$. Par ailleurs, 5 autres projets dont les travaux sont en cours, se termineront en 1979-1980 et entraîneront des débours de plus de 25 millions$; 4 nouveaux projets actuellement à la phase des appels d'offres seront entrepris. Ces projets, une fois réalisés, nécessiteront des débours de 19 millions$. Enfin, 9 autres projets en sont à la phase d'élaboration des plans et devis et nous prévoyons faire l'étude, au cours de 1979-1980, de 10 autres projets de réaménagement ou de construction.

Les ressources financières

Pour ce qui est des subventions, elles passeront de 449 millions$ pour l'année scolaire 1978-1979 à quelque 467 millions$ en 1979-1980. Les crédits à voter pour l'exercice financier passeront de 514 millions$ en 1978-1979 à 491 millions$ en 1979-1980. Il ne s'agit en fait d'une diminution qu'en apparence: elle est entraînée par des changements dans le versement des subventions aux collèges. En réalité, on note plutôt, entre les années scolaires 1978-1979 et

1979-1980, un accroissement de 4,1% du montant des subventions, malgré une baisse prévue de 4,6% des clientèles régulières.

Le renouveau pédagogique de l'enseignement collégial public

Lors de l'étude des crédits du ministère de l'Éducation l'an dernier, j'avais eu l'occasion d'annoncer la publication, pour l'automne 1978, d'un document d'orientation sur l'enseignement collégial de nature à assurer au réseau des CEGEP un renouveau pédagogique marqué au coin des aspirations des jeunes et moins jeunes. Je peux déclarer, non sans une certaine fierté, que nous avons respecté l'échéance prévue. Ce document d'orientation a reçu de la part des intéressés un accueil plus que favorable. Mon propos n'est pas ici de le résumer dans ses parties les plus importantes, puisqu'il a été largement diffusé, mais de redire ma conviction que ce document d'orientation, qui constitue vraiment le projet du gouvernement, va permettre de consolider l'activité pédagogique du réseau d'enseignement collégial public. J'ai demandé aux responsables de l'enseignement collégial au ministère d'accélérer les travaux en vue de concrétiser les mesures déjà ébauchées et celles que nous pourrons introduire à brève échéance. Dans l'implantation de ce renouveau, le gouvernement veut agir résolument et avec discernement. Il faudra diverses consultations pour mener à terme les changements qui s'imposent. Pour ma part, je considère que ces modifications doivent s'effectuer graduellement et que les

collèges doivent prendre part, dans la mesure du possible, à la définition de plusieurs projets. Pour ces raisons, le calendrier de notre plan d'action s'échelonne sur quelques années.

S'il faut éviter une précipitation inutile, il n'en reste pas moins qu'il est contre-indiqué de se cantonner dans un immobilisme de mauvais aloi. En raison de l'accueil favorable reçu par le projet gouvernemental, nous nous sommes mis résolument à la tâche en concertation, il va sans dire, avec le réseau de l'enseignement collégial. Je tiens donc à énoncer les initiatives que nous entendons prendre dès 1979-1980.

Le renouveau de la pédagogie

Qu'il me soit permis de rappeler que les éléments clés du projet gouvernemental à l'endroit des CEGEP sont le renouvellement de la pédagogie et l'accent particulier mis sur la formation fondamentale; et pour ce faire, nous mettrons à contribution le dynamisme du réseau des collèges.

L'ÉLABORATION DES PROGRAMMES

En plus d'être associés, comme les années précédentes, à l'analyse, à l'élaboration, à l'expérimentation et à l'évaluation des programmes par leur participation à 85 comités pédagogiques, les collèges devront collaborer, en 1979-1980, à la mise en oeuvre d'un certain nombre de mesures relatives au régime pédagogique:

- nous demanderons aux collèges de fournir au ministère de l'Éducation des propositions de nouveaux cours de mathématiques adaptés aux orientations des étudiants et à leur formation antérieure;

- il en sera de même pour les nouveaux cours d'économie du Québec et de civilisation québécoise que le projet gouvernemental rend obligatoires;

- comme prévu, c'est au cours de 1979-1980 que les contenus des cours de philosophie feront l'objet d'une révision en profondeur;

- les collèges participeront aussi à la définition du savoir commun qui doit faire partie de chacune des concentrations et à partir duquel les programmes universitaires seront

établis.

Les collèges amorceront cette année l'implantation de la politique de l'enseignement du français après avoir collaboré à son élaboration au cours de 1978-1979. Ils auront notamment à se prononcer sur la structure du programme de français, sur le plan des cours, sur les objectifs et le contenu spécifique des cours obligatoires. Enfin, le plan d'intervention pour la production de matériel didactique en français continuera d'être appliqué en 1979-1980. Huit collèges participeront à l'élaboration d'une quinzaine de documents dans six domaines différents. Les professeurs de l'enseignement collégial seront aussi appelés à élaborer une vingtaine de guides pédagogiques et à expérimenter et améliorer ceux qui sont déjà publiés. Je dois ici souligner l'excellente qualité des documents produits par le réseau collégial au cours des dernières années, excellence qui fonde nos espoirs dans le renouveau pédagogique que nous visons et qui s'appuie sur une solide tradition de recherche et d'innovation pédagogiques.

LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

Cette tradition de recherche et d'innovation, nous entendons permettre qu'elle s'accentue en 1979-1980 en prenant les mesures suivantes:

- l'organisation d'une vingtaine de colloques pour les professeurs afin de continuer l'animation et la réflexion pédagogiques amorcées l'an dernier;

- le soutien financier à plus de 20 projets d'innovations pédagogiques, ayant pour but d'améliorer la qualité de l'enseignement dans les programmes professionnels, les langues ainsi que les sciences pures et appliquées;

- la participation de 180 professeurs à des stages de perfectionnement en France dans le cadre des programmes de francisation des enseignements technologiques et d'amélioration de ces enseignements;

- la participation de 150 personnes (professeurs et étudiants) provenant de 9 collèges à des programmes de coopération avec l'Ontario et de 20 personnes provenant de 10 collèges à des projets similaires avec les États-Unis.

Autres mesures découlant du Projet du gouvernement à l'endroit des CEGEP

S'il est vrai que les premières mesures que nous entendons mettre en marche pour donner suite à la Politique gouvernementale à l'endroit des CEGEP concernent principalement la formation fondamentale, il n'en demeure pas moins que nous entreprendrons, au cours de 1979-1980, des travaux d'envergure conformément à d'autres propositions majeures contenues dans ce document d'orientation sur l'enseignement collégial.

LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Au chapitre de la formation professionnelle, nous entendons poursuivre les activités suivantes en 1979-1980:

- les collèges seront associés à un processus de restructuration de l'enseignement professionnel dans le réseau. A la lumière des prévisions démographiques, de l'état de développement de chaque programme et des études sur les régions desservies par chaque collège, nous formulerons des hypothèses de réaménagement et nous les soumettrons à la

consultation des collèges. Nous avons l'intention de favoriser les ententes entre les collèges en vue d'une meilleure répartition des spécialités professionnelles;

- déjà, des travaux auxquels participent des collèges et le ministère de l'Éducation visent à déterminer les critères à partir desquels le ministère reconnaîtra un statut particulier à certains centres spécialisés et définira les conditions particulières qui seront faites aux CEGEP qui les accueilleront;

- en vue de stimuler l'intérêt des étudiants pour certains programmes où les inscriptions sont inférieures aux possibilités d'emploi, nous prévoyons mettre sur pied dès 1979-1980 un programme spécial de bourses d'incitation à ces études;

- de plus, 16 programmes professionnels feront l'objet d'une évaluation en 1979-1980 et nous réviserons 12 autres programmes tant en ce qui concerne les objectifs que les contenus de formation;

- nous entendons enfin terminer la rédaction du programme de stages de formation professionnelle par l'élaboration et la mise au point de guides de stages et par la révision

des ententes entre les ministères de l'Éducation et des Affaires sociales. Le ministère de l'Éducation publiera aussi en 1979-1980 des modèles de conventions de stages entre les établissements scolaires et les milieux de travail. Dans les programmes professionnels où l'existence d'un stage n'est pas strictement nécessaire, on introduira un projet de fin d'études;

- à l'intérieur du programme de formation, de perfectionnement et de recyclage des enseignants, dont j'ai précédemment décrit les grandes lignes, nous accorderons en 1979-1980 une importance particulière à l'organisation de stages en milieu de travail à l'intention des professeurs de l'enseignement professionnel.

En plus des renouveaux proprement pédagogiques et des nouvelles interventions en formation professionnelle, nous envisageons également d'aborder graduellement l'objectif d'une plus grande accessibilité des adultes aux études professionnelles, objectif inscrit dans le "Projet du gouvernement à l'endroit des CEGEP". Dès 1979-1980, nous élargirons le champ de la gratuité scolaire pour l'appliquer également aux étudiants âgés de 19 ans et plus qui s'inscriront, à temps partiel, à certains programmes ou cours officiels dispensés par les collèges. Cette mesure trouvera son

nécessaire complément dans la mise sur pied d'un encadrement pédagogique et administratif approprié aux besoins de la clientèle adulte.

LES RÈGLEMENTS INTERNES

De plus, nous inviterons les collèges à participer à l'élaboration d'une politique de développement des affaires étudiantes qui portera sur la nature des services à assurer, compte tenu des besoins des clientèles établis par des études psychosociales. Les collèges devront aussi adopter en 1979-1980 des règlements internes portant, d'une part, sur les exigences spécifiques et les conditions particulières d'admission à chacun de leurs programmes d'études et, d'autre part, sur le déroulement normal de leurs activités et sur le comportement général de l'étudiant au collège.

LA QUALITÉ DES SERVICES

Pour ce qui est de l'amélioration de la qualité des services du réseau de l'enseignement collégial, les collèges, conformément au projet gouvernemental, formuleront et commenceront à implanter une politique d'évaluation de la

qualité des services qu'ils offrent; à cette fin, nous leur allouerons des ressources supplémentaires dès 1979-1980. En vue d'assurer au moindre coût de meilleurs services à la clientèle, nous inciterons les collèges à mettre ou à conserver en commun certaines de leurs ressources; en particulier, nous encouragerons la création de services régionaux d'admission, à l'instar de ceux qui existent déjà et qui donnent entière satisfaction. La même préoccupation de maintenir des services communs devra inspirer les collèges régionaux qui voudront modifier leurs structures actuelles; nous veillerons à ce qu'aucun démembrement ne puisse se faire sans que ne soit préservé le maintien des services régionaux dont les avantages auront été reconnus.

Ces mesures, loin d'épuiser les moyens d'action que nous entendons promouvoir en 1979-1980 pour concrétiser le "Projet du gouvernement à l'endroit des CEGEP" indiquent bien, toutefois, que la priorité est donnée à l'action. D'ailleurs, cette Commission parlementaire aura d'ici peu à apporter une contribution substantielle à ce renouveau en procédant à l'étude de deux projets de loi, l'un apportant des aménagements à l'actuelle Loi des collèges d'enseignement général et professionnel, l'autre favorisant la création du Conseil des collèges.

Avant de terminer ce rapide coup d'oeil sur le plan d'action à l'endroit du réseau collégial, je veux ajouter qu'en plus de l'implantation des mesures prévues au "Projet du gouvernement à l'endroit des CEGEP", le réseau des collèges sera appelé au cours de l'an prochain à prêter une attention toute particulière aux suites à donner à la Politique québécoise du développement culturel. Parmi les mesures annoncées dans cette Politique et auxquelles les collèges apporteront leur collaboration, je retiens:

- l'accroissement de l'importance accordée à l'enseignement des arts;

- une attention particulière apportée aux personnes handicapées;

- des mesures pour assurer une meilleure transition entre les études collégiales et le milieu de travail;

- une meilleure utilisation communautaire des gymnases et des auditoriums des collèges;

- l'aide à la rédaction de manuels de qualité en français.

L'enseignement universitaire

Évolution du réseau de l'enseignement universitaire

Avant d'aborder les moyens d'action que nous comptons promouvoir pour le réseau des universités, j'aimerais brièvement traiter de son évolution récente.

Les clientèles

Si les autres réseaux d'enseignement connaissent ou s'apprêtent, du moins, à connaître une décroissance de leurs clientèles, ce n'est toutefois pas le cas des sept universités et des deux grandes écoles qui composent le réseau d'enseignement supérieur. En effet, les universités prévoient accueillir, en 1979-1980, près de 3 500 étudiants "équivalence temps plein" de plus qu'en 1978-1979, ce qui représente un taux d'accroissement de 2,9%. Toutefois, nous sommes maintenant loin des taux annuels de 8% d'accroissement qui étaient les nôtres entre 1975 et 1978. Ce phénomène de ralentissement de l'accroissement des clientèles est essentiellement tributaire de deux facteurs: d'une part, les universités ne connaîtront plus, au cours des prochaines années, l'apport massif de clientèles qu'avait entraîné la création nouvelle du réseau collégial public; d'autre part, la baisse de la natalité qui a provoqué une décroissance des

clientèles aux autres niveaux d'enseignement engendrera un ralentissement de la croissance, cette évolution étant cependant atténuée pour un temps par l'effet de la double promotion.

Il faudrait toutefois se garder, devant ce ralentissement du taux de croissance, du jugement hâtif qui nous ferait prétendre que l'objectif d'accessibilité aux études supérieures est compromis ou encore que la mission sociale de l'université connaît un déclin. Bien au contraire, les statistiques démontrent que les taux d'inscriptions dans les facultés et les grandes écoles se comparent avantageusement à ceux des provinces canadiennes les plus avancées et leur sont même supérieurs dans certains cas. J'aurai l'occasion d'y revenir plus longuement lorsque j'aborderai la question du financement des universités; qu'il me soit permis cependant d'établir une seule comparaison avec la province voisine, l'Ontario. Alors qu'entre 1975-1976 et 1977-1978, les clientèles universitaires s'accroissaient au Québec de 12,5%, les clientèles de l'Ontario connaissaient une baisse de 3,1%.

Certes, plusieurs facteurs expliquent ces phénomènes et, notamment, le fait que l'Ontario connaît également une baisse du volume de ses clientèles aux autres niveaux d'enseignement comparable à celle que connaît le Québec. Il

importe toutefois de signaler que l'un des facteurs caractérisant les universités du Québec demeure le souci de répondre aux besoins de notre société, en donnant de l'importance à leur mission sociale et aux services de l'éducation permanente. En effet, la croissance des clientèles universitaires s'explique pour une bonne part par l'augmentation, au cours des dernières années, du nombre d'inscriptions à temps partiel. A l'heure actuelle, près de 30% des étudiants "équivalence temps plein" sont inscrits à temps partiel et, si l'on se fie aux tendances des dernières années, cette proportion s'accroîtra à l'avenir.

Les services aux clientèles

En 1978-1979, les sept universités québécoises et les deux grandes écoles ont offert 1 810 programmes différents répartis dans sept groupes de disciplines. La répartition de ces programmes selon les niveaux est la suivante: 581 de baccalauréat; 543 programmes de majeure, de mineure et de certificat; 686 programmes d'études de deuxième ou de troisième cycle.

Par ailleurs, au chapitre des programmes, le Conseil des universités, avec la collaboration du ministère de

l'Éducation et de certains établissements, a entrepris au cours de 1978-1979 l'évaluation et la révision des programmes dans les sept domaines suivants: nutrition, informatique, toxicologie, sciences politiques, génie géologique, spécialités médicales et travail social.

Enfin, en 1979-1980, les universités offriront 18 nouveaux programmes dont 7 de premier cycle, 9 de deuxième cycle et 2 de troisième cycle. Parmi ces 18 programmes, 6 recevront, en plus du financement régulier, une subvention spéciale de démarrage compte tenu de la priorité qui leur est accordée. Ces programmes sont les suivants: doctorat en génie nucléaire, maîtrise en art dramatique, maîtrise en biophysique, baccalauréat en statistique, baccalauréat en musique et baccalauréat en économique.

Les équipements

Le plan quinquennal 1978-1983 d'investissements universitaires, qui vient d'être approuvé par le gouvernement, prévoit des dépenses globales de 288,2 millions$ dont 228,5 millions$ seront alloués par le ministère. Déjà 3 projets d'agrandissement de locaux sont en chantier, auxquels s'ajouteront très bientôt 2 autres projets. Enfin, nous

prévoyons terminer l'étude dans les mois prochains de 5 autres projets soumis par des universités.

Les crédits et les subventions

Les crédits affectés à l'enseignement supérieur en 1978-1979 étaient de 627,1 millions$ alors que ceux que nous devons analyser, s'élèvent pour l'exercice financier 1979-1980 à 732 millions$, soit une augmentation de 16,7%. Par ailleurs, les subventions pour l'année universitaire augmenteront de 8,6% de 1978-1979 à 1979-1980, passant de 618,2 millions$ à 673,3 millions$.

Évolution du réseau universitaire en 1979-1980

Je voudrais souligner les orientations que nous entendons promouvoir pour le réseau des universités au cours de la prochaine année, notamment dans les domaines du financement, de la recherche, de la formation des chercheurs et de la formation des maîtres. Mais auparavant, j'aimerais traiter brièvement des orientations à plus long terme.

Les orientations à long terme de l'enseignement universitaire

En juillet 1977, le gouvernement créait la Commission d'études sur les universités qui devait, à partir de travaux de recherche et d'une vaste consultation des milieux intéressés, proposer au gouvernement des orientations et des modes d'intervention permettant d'assurer l'essor du réseau des universités québécoises. Cette Commission a déjà réalisé plusieurs travaux de recherche et procédé, au cours de 1978-1979, à une consultation sur l'avenir de l'enseignement supérieur. Nous attendons le rapport final de cette Commission pour donner suite, en concertation avec le Conseil des universités et les établissements universitaires, aux différentes propositions qui y seront contenues. Je voudrais

immédiatement indiquer que nous avons activement collaboré aux travaux de cette Commission et que, dès la remise du rapport final prévu pour juin prochain, nous examinerons les recommandations qui nous seront faites et déterminerons les meilleurs moyens de passer à l'action.

Si au niveau universitaire, le moment n'est pas encore tout à fait venu de passer aux actes, il ne faudrait pas croire néanmoins que l'année 1979-1980 sera celle du "statu quo", voire de l'immobilisme. Bien au contraire, nous nous apprêtons à arrêter d'importantes mesures.

Le financement de l'enseignement supérieur

Le financement des universités a fait l'objet, au cours des dernières années, de plusieurs interventions publiques plus ou moins contradictoires. Pour certains, le Québec n'y consacrait pas les ressources suffisantes, par comparaison à d'autres pays ou à d'autres provinces canadiennes, ce qui leur faisait prétendre que l'objectif d'accessibilité aux études supérieures pouvait être compromis par un ralentissement du taux de croissance des subventions gouvernementales touchant les nouvelles clientèles. Pour d'autres, les compressions budgétaires étaient pleinement justifiées par

la présomption que l'accroissement des clientèles, particulièrement de celles qui sont inscrites à temps partiel, devait permettre des "économies d'échelle".

Lors de l'analyse des crédits par cette Commission parlementaire l'an dernier, j'avais indiqué qu'au-delà de ce débat et de ces arguments, il fallait faire la part des préjugés avant de prendre des décisions importantes concernant l'aide gouvernementale aux universités. J'avais alors eu l'occasion d'annoncer que nous entreprendrions, au cours de 1978-1979, des recherches sur ce sujet. De fait, il avait alors été convenu que la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec effectuerait des études sur les coûts de l'enseignement supérieur et sur les raisons pouvant expliquer une hausse de ces coûts. J'ajoutais alors que la pertinence de telles études ne faisait pas de doute, qu'il me tardait d'en connaître les résultats et que je ne saurais mieux faire que de tirer le meilleur profit d'études comparatives sérieuses dès qu'elles seraient achevées.

De fait, la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec a remis au ministère, au cours de 1978-1979, l'étude attendue. Cette étude a d'ailleurs été analysée au sein du ministère et complétée par

des données plus récentes. Avant d'exposer les décisions que nous avons prises et qui fondent les règles de calcul des subventions aux universités pour 1979-1980, j'aimerais m'attarder sur les conclusions mêmes de ces études, puisqu'elles ont servi à fonder nos décisions.

LES PRINCIPALES CONCLUSIONS DES ÉTUDES ENTREPRISES

La Conférence des recteurs et des principaux des universités a procédé, pour réaliser son étude, à une analyse comparative avec l'Ontario, qui constitue, à mon avis, un apport très important à l'élaboration d'une méthodologie d'évaluation du niveau des ressources allouées par notre société à son réseau d'enseignement supérieur. Cette étude de la CREPUQ concluait qu'on ne saurait reconduire les réductions entrant dans le calcul de base des subventions 1979-1980, et je cite: "... sans provoquer des conséquences à court terme sur les budgets des universités et à long terme sur la quantité et la qualité de leurs services".

Cependant, comme les données utilisées dans l'étude de la CREPUQ n'étaient pas postérieures à 1976-1977, il nous a semblé difficile d'accepter les conclusions fondées sur ses données, d'autant plus qu'à compter de 1977-1978,

les mesures budgétaires que nous avions adoptées avaient été plus généreuses qu'en Ontario. Nous avons donc tenu à poursuivre nous-mêmes cette étude et à pousser l'analyse jusqu'en 1979-1980. Nos études ont abouti à des conclusions qu'il faut certes interpréter avec la plus grande prudence, mais qui n'en reflètent pas moins l'état des études comparatives que nous devrons poursuivre et approfondir. Les résultats de notre analyse nous ont permis de constater les faits suivants:

- la subvention gouvernementale par étudiant "équivalence temps plein" est plus élevée au Québec qu'en Ontario. Cet écart se justifie du fait qu'au Québec, l'État doit prévoir une compensation pour les universités, car les frais de scolarité sont ici inférieurs à ceux de l'Ontario. Les écarts constatés entre la subvention "per capita" et les frais de scolarité "per capita" sont du même ordre. Ceci démontre que le coût par étudiant au Québec n'est pas supérieur à celui qu'on observe en Ontario, comme certains le prétendent;

- l'écart entre les taux de fréquentation universitaire a évolué de 11% qu'il était en 1974-1975 en faveur de l'Ontario à 21% en faveur du Québec en 1979-1980. Cette évolution reflète les clientèles globales des réseaux obser-

vés par rapport à la population-cible des 18-29 ans. Ce soudain renversement de situation est attribuable à un rapide déclin du taux de fréquentation observé et prévu en Ontario, combiné à une croissance poursuivie, bien qu'en ralentissement, au Québec;

- en 1979-1980, la société québécoise allouera proportionnellement 21% plus de ressources à ses universités que ne le fera l'Ontario par rapport à la même population-cible des 18-29 ans. Cet écart de 21% correspondrait à des revenus supplémentaires de l'ordre de 125 millions$ pour les universités québécoises et serait entièrement attribuable à un taux prévu de fréquentation universitaire de 21% plus élevé au Québec qu'en Ontario;

- étant donné les retards importants accusés dans le passé au chapitre de la fréquentation universitaire, étant donné également la durée plus longue des études universitaires au Québec qu'en Ontario, le taux de scolarisation universitaire de la population québécoise des 19 ans et plus demeure inférieur à celui de la soc'été ontarienne en dépit d'un effort financier plus important au Québec qu'en Ontario.

De ce qui précède, le ministère de l'Éducation a conclu, d'une part, qu'il y avait lieu que le Conseil des universités, les établissements universitaires et le ministère de l'Éducation poursuivent l'analyse d'indicateurs pertinents à l'évaluation des ressources consacrées à l'enseignement supérieur et, d'autre part, que l'enveloppe globale de 673 millions$ représentait un effort financier considérable de la part de la société québécoise. Ces crédits paraissent suffisants pour permettre aux universités d'assumer leur mission d'enseignement et de recherche, et de maintenir une politique d'accessibilité aux études supérieures.

LES RÈGLES DE CALCUL DES SUBVENTIONS AUX UNIVERSITÉS POUR 1979-1980

Cette enveloppe globale, redressée pour imputer à chaque année universitaire les subventions allouées, représente un taux de croissance de 8,9%. En conséquence, à moins d'événements imprévisibles, le gouvernement considère qu'il s'agit là d'une enveloppe globale établie de façon définitive.

Bien que la méthode de calcul des subventions de fonctionnement pour l'année 1979-1980 soit sensiblement

identique à celle des années précédentes, deux modifications majeures ont été apportées aux règles budgétaires afin, d'une part, d'éliminer les recomptages des subventions et, d'autre part, d'assurer une progressivité dans le financement des variations de clientèle. Ces modifications, conformes à l'esprit des recommandations du Conseil des universités, sont les suivantes:

- L'élimination des recomptages systématiques des clientèles:

Cette mesure vise à établir, de façon définitive autant que possible, les subventions aux établissements avant le début de l'année universitaire. Dans le passé, le ministère révisait ces subventions parfois trois ans plus tard, lorsqu'il pouvait consulter toutes les données pertinentes. Ainsi, dans la présente demande de crédits, le ministère, conformément aux règles budgétaires énoncées ces années-là, a procédé à la révision des subventions de l'année 1977-1978 et à certaines corrections dans le cas de l'année 1976-1977. Cette façon de procéder avait pour conséquence de rendre difficile la planification budgétaire des établissements. A compter de 1979-1980 à moins de circonstances exceptionnelles, les clientèles ne seront pas recomptées et les subventions seront considérées comme définitives.

Cette mesure a été rendue possible par des modifications à plusieurs règles budgétaires: l'ajustement au titre des variations des clientèles est établi à partir du taux de variation moyen des années antérieures; les avantages sociaux sont consentis à partir du dernier taux réel connu; les revenus sont établis à partir des dernières données réelles connues et sont ajustés selon un taux de variation des clientèles compatible avec l'ajustement des dépenses subventionnées au même titre.

- La progressivité du financement des variations de clientèles

Cette mesure vise à inciter les universités à accueillir de nouvelles clientèles et à tenir compte, notamment, des effets de la double promotion, d'une part, en finançant à des taux plus élevés les établissements qui ont les plus forts taux de croissance et, d'autre part, en faisant participer au financement de cette croissance les établissements où la hausse de clientèles a été faible ou nulle. Ceci permettra de répartir sur l'ensemble des établissements une partie des "économies d'échelle" que devaient réaliser seuls, jusqu'ici, les établissements en forte croissance de clientèles.

En plus de ces changements majeurs, nous apporterons quelques autres modifications pour favoriser une meilleure répartition des crédits entre les différentes priorités:

- certaines subventions particulières figurent maintenant dans le calcul de base des subventions des établissements visés. Il s'agit là plus précisément de la partie variable des dépenses subventionnées pour les programmes de perfectionnement des maîtres de français et des maîtres de l'enseignement professionnel;

- les différentes dépenses de base ont été partagées proportionnellement aux dépenses réelles de chaque établissement;

- les revenus d'intérêts sur les placements ne sont plus déduits des dépenses subventionnées pour établir la subvention d'équilibre budgétaire. Cette mesure constitue le corollaire logique de la suppression des subventions au titre des frais financiers en 1978-1979 et vise à créer une incitation réelle à une bonne gestion de l'encaisse des établissements;

- nous avons haussé les subventions au développement pédagogique de 200 000$ à 1 250 000$. Ces subventions comprennent les crédits alloués ces dernières années pour favori-

ser les études de doctorat. L'opportunité de cette dernière mesure devant être réévaluée, le ministère a choisi d'ajouter les crédits qui y étaient réservés aux ressources prélevées pour le développement pédagogique et de demander au Comité mixte des programmes de proposer un mode d'allocation approprié;

- le ministère de l'Éducation a donné suite à la recommandation du Conseil des universités à l'effet de consentir une subvention spéciale de 2 000 000$ à l'Université Concordia de façon à l'aider à rétablir sa situation financière;

- nous avons porté de 500 000$ à 1 400 000$ les subventions réservées au financement des stages de formation professionnelle effectués dans les établissements du réseau des affaires sociales.

La relance du programme de formation des chercheurs et d'action concertée

En novembre 1977, lors d'une session extraordinaire de la Commission parlementaire de l'Éducation, j'avais eu l'occasion d'annoncer une relance de ce programme dont l'état plus ou moins déplorable exigeait une certaine action correc-

tive. Lors de l'étude des crédits de l'an dernier, j'annonçais certaines mesures à court terme. Cette année, je peux déclarer, non sans une certaine fierté, que nous avons accompli les redressements nécessaires et que l'année 1979-1980 constitue de fait l'année de la relance de ce programme.

Nous avons d'ailleurs diffusé, il y a quelques mois, une brochure explicative qui fait état de ce redressement et des orientations de chacun des sept volets qui composent ce programme. Je veux ici rappeler les modifications apportées aux quatre volets qui ont fait l'objet d'un redressement:

- En ce qui concerne le volet "Équipes et Séminaires", nous avons précisé les critères d'évaluation des demandes. Puisque le programme F.C.A.C. constitue la seule source de financement de la recherche dans plusieurs secteurs des sciences humaines, nous avons introduit des dispositions spéciales afin que soient jugées admissibles des demandes présentées par un chercheur seul encadrant des étudiants ou des assistants. De plus, le comité consultatif et les divers comités d'appréciation ont pris les mesures nécessaires pour éviter le saupoudrage et ont ainsi haussé, de façon significative, le niveau de la subvention moyenne de 15% pour assurer la croissance des équipes subvention-

nées.

Mentionnons également que certaines équipes peuvent désormais compter sur le renouvellement de leur subvention sans devoir soumettre de nouvelles demandes; en effet, des subventions peuvent maintenant être accordées pour une durée de deux ou trois ans. Enfin, les conditions d'admissibilité et les critères d'évaluation des demandes relatives aux séminaires, congrès et colloques de recherche ont été précisés.

- Le volet "Centre de recherche" précise les critères devant servir à l'évaluation des demandes de renouvellement des subventions. Le ministère de l'Éducation maintient le moratoire, décrété en janvier 1975, sur l'admissibilité de nouveaux centres et poursuivra l'évaluation approfondie de ceux dont les subventions arrivent à échéance. Au terme de leur plan triennal déjà accepté par le ministère, ces centres devront, pour être admissibles à de nouvelles subventions, soumettre un plan triennal de travail. Nous avons revu et précisé les critères d'évaluation des centres de recherche afin de mettre davantage l'accent sur le programme détaillé des activités de recherche.

- Les "Programmes majeurs de recherche", présentés dans un

autre volet, conservent leur caractère expérimental pour l'exercice 1979-1980 et le ministère continuera de suivre de très près leur évolution. A la suite du rapport du comité formé pour l'évaluation des demandes présentées, le ministère précisera les critères d'application de ces programmes. Lorsque l'analyse des recommandations du comité chargé d'évaluer le volet "Programmes majeurs" sera terminée, nous verrons à consentir, s'il y a lieu, des crédits supplémentaires en vue de procéder à un nouvel appel d'offres.

- Enfin, pour la partie du programme traitant des "Organismes de services à la recherche", nous avons revu les objectifs, les critères et le mode de financement de ces organismes de manière à répondre davantage aux besoins des utilisateurs.

Par ailleurs, nous avons révisé le calendrier de fonctionnement afin de le rendre plus compatible avec celui des activités universitaires. En dépit des retard accumulés, nous avons pu annoncer les subventions aux équipes et séminaires en mai 1978 plutôt qu'en juin et communiquer les décisions concernant les centres de recherche en juillet. Nous avons aussi clarifié les règles de fonctionnement des divers comités d'appréciation et, à ma demande, ces comités

se sont livrés, au terme de leurs travaux, à une réflexion critique et nous ont remis les recommandations qu'ils jugeaient nécessaires pour l'amélioration du programme.

De plus, nous avons augmenté les subventions pour ce programme de 500 000$ en 1979-1980; nous ajouterons 200 000$ pour l'édition de traités scientifiques en français. Indiquons enfin que nous avons accru les effectifs du Service de la recherche universitaire et de la formation des chercheurs afin d'accomplir efficacement les tâches qui leur sont imparties.

Il nous faudra d'ailleurs prévoir d'autres modifications à ce programme en fonction des analyses faites dans le document intitulé "Pour une politique québécoise de la recherche scientifique".

La formation des maîtres

En 1979-1980, le domaine de la formation des personnels scolaires revêtira une grande importance et des travaux d'envergure, dont certains ont démarré en 1978-1979, seront poursuivis afin d'assurer aux maîtres une formation qui tienne compte des documents d'orientation concernant

l'enseignement primaire, secondaire et collégial. L'élaboration de nouveaux programmes d'enseignement ou la reformulation des programmes actuels, prévues dans ces énoncés de politique, exigeront des universités des réaménagements parfois assez importants. Il faut toutefois souligner que le travail qui attend les centres de formation des maîtres, tant du point de vue de la formation initiale que du perfectionnement, sera grandement facilité par la production de programmes précis et de guides pédagogiques pour les niveaux d'enseignement primaire et secondaire.

Cependant, il ne faut pas croire que, dans ce domaine, nous repartions de zéro; au contraire, l'excellence des travaux entrepris au cours des dernières années prépare très bien ce renouveau qui placera l'an prochain la formation des maîtres au coeur même de l'action. Qu'il me soit permis, à titre d'exemple, de citer quelques réalisations récentes:

- l'implantation, en remplacement de l'expérience PERMAFRA, de nouveaux programmes de perfectionnement des maîtres de français dans six constituantes de l'Université du Québec;

- l'implantation du volet "recherche appliquée" à l'intérieur du programme de perfectionnement des maîtres de l'enseigne-

ment professionnel et le versement d'une subvention particulière à ce programme;

- les travaux de révision de la Politique de formation des maîtres et des spécialistes de l'adaptation scolaire;

- le perfectionnement reçu par 1 171 étudiants "équivalence temps plein" dans le cadre du programme de perfectionnement des maîtres de l'enseignement professionnel et par 1 342 étudiants inscrits au programme de perfectionnement des maîtres de français.

De plus, d'autres projets ont été entrepris l'an dernier et se poursuivront en 1979-1980. Notons entre autres:

- la mise au point, en concertation avec les universités, d'un document d'orientation sur la formation initiale des spécialistes des langues secondes, des arts et de l'éducation physique, en conformité avec les orientations prises dans l'"Énoncé de politique et plan d'action";

- l'expérience pilote de formation préemploi des maîtres de l'enseignement professionnel;

- la révision du Règlement Nº 4 relatif à la formation, à la probation et à la certification des maîtres.

Ces réalisations viendront s'ajouter aux divers documents d'orientation portant sur la formation des maîtres de l'enseignement primaire, secondaire et collégial, et à ceux qui découleront des travaux de la Commission d'étude sur les universités, commission qui prévoit consacrer un chapitre de son rapport à la formation des maîtres. J'attache une grande importance à ces travaux et à la collaboration nécessaires des universités parce qu'aucune action pédagogique dynamique et efficace ne pourra s'instaurer sans une solide formation des enseignants.

L'éducation des adultes

Les services de l'éducation des adultes dans la plupart des commissions scolaires et dans tous les collèges continuent à s'acquitter de leurs obligations dans deux grands domaines: la formation générale et socioculturelle et la formation professionnelle, programmes budgétaires que, pour des raisons administratives, nous avons fusionnés. Avant d'annoncer les orientations nouvelles qui guideront notre action en 1979-1980, je ferai rapidement état des services offerts, des ressources disponibles et de l'évolution générale de ce secteur d'activités.

Évolution générale de l'éducation des adultes

Les clientèles et la nature des services offerts

Sous le vocable de formation générale et socio-culturelle, nous retrouvons trois principaux types d'activités éducatives offertes aux étudiants adultes par la plupart des commissions scolaires, l'ensemble des CEGEP, un bon nombre d'organismes volontaires d'éducation populaire et de syndicats:

- la formation générale proprement dite vise à assurer aux adultes les connaissances de base qui leur sont nécessaires pour exercer un métier ou une profession et mieux évoluer dans la société;

- l'éducation populaire vise à contribuer, par l'apprentissage de différentes disciplines, au développement personnel des individus et à inciter les citoyens à participer plus activement à l'évolution et à l'amélioration des conditions socio-économiques de leur milieu;

- l'animation communautaire a pour but d'aider les groupes désireux de modifier des situations collectives en leur

fournissant les instruments pour mieux orienter leur action.

Dans les commissions scolaires, près de 13 000 adultes étaient, en 1978-1979, inscrits à des cours de formation générale à temps complet, alors qu'on relevait 110 800 inscriptions pour les cours de formation générale à temps partiel. Il faut immédiatement préciser que le nombre d'étudiants adultes inscrits à temps partiel est inférieur au chiffre précité, puisqu'une même personne peut s'inscrire à plusieurs cours, lors d'une même session. Cette remarque s'applique aussi aux 276 770 inscriptions en éducation populaire.

Enfin, les prévisions démographiques, disponibles pour la première fois cette année, nous permettent de croire qu'environ 18 000 adultes participeront à des activités d'animation communautaire au cours des six premiers mois de 1979-1980.

La formation professionnelle, quant à elle, vise à faire acquérir aux travailleurs les qualifications requises pour exercer des métiers nouveaux. Elle doit également assurer le perfectionnement des travailleurs que les changements technologiques menacent dans leur emploi et, d'une manière préventive, permettre à ceux dont la fonction de travail tend à disparaître, de se recycler. Ce type de formation,

offert par des commissions scolaires, les CEGEP ou directement par les entreprises recevant des subventions à cet effet, est toutefois soumis, pour une bonne part, aux orientations que définit le gouvernement fédéral à l'intérieur du Programme de formation de la main-d'oeuvre canadienne.

En 1978-1979, 22 434 adultes étaient inscrits à des cours de formation professionnelle à temps complet dans les commissions scolaires, 3 080 dans les CEGEP et 873 dans d'autres organismes. Nos prévisions nous permettent de croire que ces chiffres s'accroîtront légèrement en 1979-1980.

Le réseau

Pour dispenser tous ces programmes de formation, des services d'éducation des adultes sont organisés dans 79 commissions scolaires et dans les 46 CEGEP et campus. De plus, le ministère de l'Éducation a accordé, en 1978-1979, des subventions à 237 organismes volontaires d'éducation populaire. En 1979-1980, nous prévoyons d'ailleurs augmenter à environ 350 le nombre d'organismes subventionnés, lesquels pourraient réaliser près de 900 projets. Nous avons également apporté une contribution à la formation syndicale en accordant des subventions à 11 syndicats; en 1979-1980, nous

prévoyons appuyer financièrement une trentaine de projets de formation syndicale. Enfin, un certain nombre d'établissements de formation apporteront une assistance pédagogique à la préparation et à l'application de programmes de formation des employés, programmes que proposeront les entreprises elles-mêmes. Nous pensons qu'environ 4 500 entreprises présenteront près de 5 000 projets de formation.

Le personnel

Pour ce qui est des ressources humaines, les commissions scolaires où se trouvent des services d'éducation des adultes, peuvent compter sur plus de 11 200 enseignants, dont 95% sont rétribués à la leçon; on y compte aussi environ 375 cadres et quelque 1 600 professionnels et employés de soutien.

Les crédits

L'éducation des adultes verra son budget augmenter de 5,6%, passant de 117,5 millions$ en 1978-1979 à 124,1 millions$ cette année. Les crédits consacrés à la formation générale et à la formation socioculturelle croîtront de 9,1%

pour atteindre 32,6 millions$; la formation professionnelle verra ses crédits augmenter de 4,4% atteignant 91,5 millions$ en 1979-1980 contre 87,6 millions$ en 1978-1979.

Les orientations de l'éducation des adultes

L'an dernier, lors de la présentation des crédits à cette Commission, je précisais les orientations que nous entendions prendre dans ce vaste domaine de l'éducation des adultes. J'indiquais alors que l'approche privilégiée consisterait non pas à développer en premier lieu une politique d'ensemble plus ou moins théorique, mais plutôt à procéder tranche par tranche selon un processus qui permettrait de faire l'analyse successive de chacun des programmes et de dégager les orientations de chacune des sphères d'activités. Cet effort de consolidation devait, il va de soi, s'inspirer des documents d'orientation du gouvernement, des "livres verts", des énoncés de politique et des plans d'action. Je voudrais donc faire le point sur ces questions en rendant compte des travaux déjà accomplis et des suites que nous entendons leur donner.

L'éducation des adultes et le développement culturel

L'important document diffusé par mon collègue, le ministre d'Etat au développement culturel, devait fonder une partie de nos orientations et de nos réalisations. "La politique québécoise du développement culturel" contient de

nombreuses propositions qui, pour la plupart, font déjà partie de nos préoccupations quotidiennes, qu'il s'agisse de la formation générale et socioculturelle ou de la formation professionnelle. Établir la liste de toutes nos contributions m'apparaît assez peu approprié ici, aussi n'en citerai-je que quelques-unes:

- les derniers mois ont permis de relever, chez nos concitoyens anglophones et chez les nouveaux Québécois, un désir manifeste d'apprendre le français. Quelque 35 commissions scolaires ont organisé des programmes spéciaux pour permettre l'apprentissage du français langue seconde. Les programmes à cet effet se donnent surtout sous forme d'enseignement accéléré ou encore de cours ou stages d'immersion.

- nous avons aussi organisé des cours à l'intention des Amérindiens adultes. Ceux-ci peuvent maintenant bénéficier d'une formation générale axée principalement sur l'apprentissage du français, de l'anglais et des mathématiques; environ 400 stagiaires sont annuellement visés par ce programme;

- nous avons collaboré avec le ministère de l'Environnement pour mettre sur pied des programmes en vue de sensibiliser la population à l'importance de la sauvegarde de l'envi-

ronnement québécois;

- nous avons aussi élaboré des cours sur la nutrition, le conditionnement physique, la préparation à la retraite et les institutions politiques québécoises;

- enfin, il faut souligner que, grâce à la formation socioculturelle, nous contribuons activement au rayonnement de la culture québécoise, puisque 47% des inscriptions dans ce champ de formation se font dans la catégorie "Arts et culture".

L'éducation des adultes et la condition féminine

Plusieurs programmes de formation socioculturelle et d'animation communautaire se proposent directement d'améliorer la condition féminine. Il est toutefois un préjugé qui règne depuis quelques années et contre lequel je voudrais maintenant m'élever; c'est celui qui voudrait faire croire que seuls certains cours d'éducation des adultes sont destinés aux femmes. Je ne citerai que quelques statistiques pour prouver que si cette situation était réelle, il y a à peine quelques années, elle s'est considérablement modifiée.

En effet, même si les femmes s'inscrivent de préférence à des cours de formation socioculturelle où elles représentent 82% de la clientèle, elles restent cependant intéressées par d'autres domaines de formation où le pourcentage d'inscriptions féminines varie entre 40% et 59%.

La participation féminine représente plus de 65% des inscriptions en éducation des adultes et se répartit ainsi:

- 56% en formation générale à temps complet;
- 59% en formation générale à temps partiel;
- 40% en formation professionnelle à temps complet;
- 46% en formation professionnelle à temps partiel;
- 82% en formation socioculturelle;
- 46% en animation communautaire.

Comme le laissent présager ces statistiques, nous continuerons à faire tous les efforts nécessaires pour que les besoins de formation, nombreux et variés, exprimés par les Québécoises soient pris en considération par les organismes responsables de l'éducation des adultes.

Les adultes et l'éducation économique

S'il est un domaine auquel nous nous sommes tout particulièrement intéressés au cours des derniers mois, c'est bien celui de l'éducation économique. Cette priorité, que nous avons inscrite dans l'"Énoncé de politique et plan d'action" et dans le "Projet du gouvernement à l'endroit des CEGEP" en rendant obligatoires les cours d'économie dans l'enseignement secondaire et collégial, constitue également une priorité de l'éducation des adultes, qui avait déjà de l'avance dans ce domaine.

Plusieurs réalisations ont été accomplies au cours des derniers mois. Je signalerai notamment:

- la mise au point et l'adaptation d'une série de jeux sur l'initiation aux études économiques;

- la diffusion, à l'échelle du Québec, de programmes d'initiation à l'économique par les médias écrits.

Nous poursuivrons notre action en 1979-1980 en assurant la formation d'animateurs pour l'utilisation de ces jeux économiques et en apportant un soutien accru aux organismes et aux établissements d'enseignement secondaire et

collégial pour étendre le plus possible l'implantation de ces jeux.

Je me permets de rappeler ici que nos initiatives dans ce domaine ont reçu un accueil plus que favorable des participants au Sommet économique de Montebello.

L'éducation des adultes et les documents d'orientation en éducation

Au cours de 1979-1980, la Direction générale de l'éducation des adultes poursuivra sa collaboration à deux documents d'orientation que nous publierons l'an prochain.

Le plan de développement des interventions éducatives en milieux défavorisés, promis par "L'école québécoise - Énoncé de politique et plan d'action", comportera un chapitre important sur l'éducation des adultes en milieux défavorisés. D'importantes initiatives en vue de combattre l'analphabétisme sont déjà en expérimentation dans une douzaine de commissions scolaires et feront notamment partie des moyens d'action que nous entendons promouvoir à l'intention des adultes.

J'aurai l'occasion, au cours de l'année prochaine, de publier un plan de développement de la formation professionnelle qui donnera suite aux orientations contenues dans "L'école québécoise - Énoncé de politique et plan d'action" et dans le "Projet du gouvernement à l'endroit des CEGEP". La Direction générale de l'éducation des adultes poursuivra la collaboration amorcée en 1978-1979 à l'élaboration de ce document qui concernera l'ensemble des réseaux d'enseignement.

La formation professionnelle des adultes

En plus de cette contribution qui se situe sur le plan général de la formation professionnelle, nous accélérerons les travaux entrepris avec la collaboration du ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre et du Comité ministériel permanent du développement social pour définir un véritable "Programme de formation de la main-d'oeuvre québécoise".

Je n'ai pas l'intention de m'attarder longtemps sur l'impérieuse nécessité de mettre au point un programme propre à satisfaire les véritables besoins du Québec dans ce domaine; les divers aspects du contentieux entre le Québec et le Canada, qui a d'ailleurs toujours présenté des difficultés aux gouvernements antérieurs, sont suffisamment connus.

CENTRE DE DOCUMENTATION
DU SECTEUR PLANIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

Prétendre que le "Programme de formation de la main-d'oeuvre canadienne" ne répond en rien aux besoins du Québec, serait sans doute inexact. Affirmer, par ailleurs, que ce programme nous laisse toute la latitude voulue pour définir un plan de formation précis et pour coordonner les initiatives ministérielles en fonction des priorités propres au Québec serait tout à fait faux.

Le Québec a dû investir près de 8 millions$ pour combler les lacunes du "Programme de formation de la main-d'oeuvre canadienne" et pour satisfaire les besoins les plus urgents de sa main-d'oeuvre. Les activités conduites à partir de ce maigre budget ne peuvent apparemment concurrencer le programme canadien et ses 80 millions$ dans le domaine de l'éducation. Pourtant, il est étonnant de constater le rôle significatif de cette contribution, faible en valeur absolue, lorsqu'on la replace dans son contexte. Il n'est qu'à considérer l'accueil réservé aux programmes de formation en milieu industriel, aux interventions auprès des propriétaires ou directeurs de petites et moyennes entreprises, ou aux mesures visant à améliorer la sécurité au travail, pour se convaincre du bien-fondé et de l'urgence d'adopter un véritable programme québécois de formation de la main-d'oeuvre.

L'éducation populaire et la formation syndicale

Programme proprement québécois, le programme d'aide aux organismes volontaires d'éducation populaire (connu sous le sigle O.V.E.P.) a connu cette année une importante croissance, contrairement à ce qui est souvent insinué par tel ou tel organisme demandeur qui n'a pas vu ses appétits satisfaits entièrement et qui souvent accepte mal que l'ouverture de ce programme à des projets nouveaux ait pour conséquence un nouveau partage des crédits disponibles.

De fait, les nombreuses demandes reçues nous ont obligés à revoir le programme d'allocation des subventions des O.V.E.P. au moment même où nous y avons injecté plus de ressources.

Dans un premier temps, nous avons été amenés à modifier nos critères d'admissibilité faisant en sorte que les confédérations, fédérations ou mouvement reconnus comme tels se consultent et présentent en une seule et même demande tant leurs besoins propres de formation que ceux de leurs groupes régionaux et locaux. Nous visons ici les organismes tels la Fédération des ACEF du Québec, le Service de régulation des naissances (SERENA), le Service de préparation au mariage (SPM), le Conseil de la coopération du

Québec (CCQ) ou l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS). Nous faisons alors confiance à la responsabilité et à la compétence et des corps intermédiaires et du milieu. Une des conséquences de cette réorientation a été évidemment de réduire le nombre de demandes présentées au ministère de 441, qu'il était lors du lancement du programme, à 237 pour l'exercice financier en cours et nous nous attendons, l'an prochain, à une demande accrue; aussi prévoyons-nous pouvoir alors subventionner environ 350 organismes, soit 900 projets.

A l'expérience, cette formule s'est révélée heureuse, mais quelque peu onéreuse pour les fédérations et confédérations que ce programme intéresse; en effet, la coordination de leurs demandes propres et de celles de leurs organismes affiliés est souvent particulièrement exigeante. Aussi, pour l'an prochain, avons-nous proposé de passer, au titre des frais de fonctionnement, d'un taux uniforme d'admissibilité de 30% à deux taux différents, l'un pour les organismes nationaux et confédératifs dorénavant fixé à 40% et l'autre pour les organismes locaux ou indépendants ramené à 20%.

Dans un deuxième temps, compte tenu du caractère relativement homogène des besoins de formation syndicale et

dans le but d'introduire un mode d'allocation plus rationnel, nous avons créé le programme dit d'aide aux organismes syndicaux dans le domaine de l'éducation populaire, programme devenu autonome dès cette année.

Enfin, dans la perspective de rapprocher davantage l'administration de ce programme des administrés, nous expérimenterons l'an prochain, dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, une gestion encore plus décentralisée par délégation à un comité régional chargé d'établir ses propres priorités et de présenter ses recommandations d'allocation à l'intérieur des objectifs du programme et du budget régional qui lui sera alloué. Cette expérience fera l'objet d'une évaluation dont je serai heureux de rendre compte en temps et lieu.

Je n'insisterai pas sur l'effort budgétaire que nous avons consenti; en effet, nos propositions de crédits visent à faire passer les ressources financières du programme d'aide aux organismes volontaires de 2,1 millions$ à 2,8 millions$, soit une hausse de 38,8% et le programme d'aide aux organismes syndicaux dans le domaine de l'éducation populaire de 572 000$ à 800 000$, soit une hausse de 40%.

Au sujet de la formation syndicale, le ministère entend appuyer financièrement 30 projets. L'an dernier, nous avions subventionné 11 syndicats. Les centrales syndicales s'étaient réparti un budget de 571 700$ dont 50 000$ ont été alloués à des syndicats non affiliés.

Ces deux programmes pourtant déjà très importants ne sont point les seuls à prendre en compte, si l'on veut obtenir une vue plus exacte des crédits directement affectés à l'aide aux organismes oeuvrant en éducation populaire. En effet, au titre des programmes d'animation, de soutien à l'action communautaire et d'accueil et référence, le ministère, par l'intermédiaire des commissions scolaires, est venu en aide, pour la période du 1er juillet au 31 décembre 1978, à près de 350 associations, groupements, comités ou sociétés de toute nature répartis sur l'ensemble du territoire du Québec.

Comme l'indique le dossier de la défense des crédits, ces programmes visent l'intervention des services d'éducation aux adultes auprès de divers groupes rassemblés pour tenter de résoudre une situation sociale problématique reconnue comme telle dans leur milieu respectif. Au-delà du nombre de groupes ainsi touchés, le budget de 1 million$ pour ces programmes fait voir l'importance que nous attachons à l'éducation populaire.

Enfin, il faut ajouter à ces deux programmes les initiatives poursuivies par les commissions scolaires et les CEGEP à l'intérieur de leurs activités d'éducation populaire. Ces établissements dispensent environ 383 000 heures-groupes de formation à près de 295 000 adultes. Le ministère accorde 8 millions$ en subventions à ces organismes.

Bref, le ministère de l'Éducation consacrera à l'éducation populaire près de 12,4 millions$ en 1979-1980.

En terminant la présentation des crédits consacrés à l'éducation des adultes, je me permets de souligner que nous poursuivrons nos travaux au cours du prochain exercice pour parvenir à un énoncé de politique dans ce secteur, bouclant en quelque sorte la boucle des travaux de mise à jour et de redressement entrepris par le gouvernement dans le domaine de l'éducation.

L'aide financière aux étudiants

Le programme d'aide financière aux étudiants a fait l'objet, au cours de 1978-1979, d'un débat public provoqué par les demandes de l'Association nationale des étudiants du Québec. Avant de rappeler les mesures que nous avons prises à la suite de ces événements et de mentionner les améliorations que nous entendons apporter à ce programme en 1979-1980, je brosserai un tableau de la situation du régime actuel.

Principaux éléments du régime d'aide financière

Le régime d'aide financière est essentiellement axé sur l'objectif d'accessibilité à tous les niveaux d'enseignement. Il vise donc à éviter que tout élève ou étudiant n'abandonne ses études à cause de difficultés financières; et, prenant en considération les besoins particuliers de chacun, il vient s'ajouter à d'autres mesures plus générales telles que la gratuité de l'enseignement primaire, secondaire et collégial ou le gel des frais de scolarité à l'université.

L'aide financière aux élèves et étudiants comporte trois volets principaux dont je rappelerai tour à tour l'évolution récente et les développements prévus pour 1979-1980.

Les bourses aux élèves de l'enseignement primaire et secondaire et aux handicapés

Cet élément vise particulièrement à apporter une aide financière adéquate aux élèves handicapés physiques et sensoriels en vue de leur faciliter l'intégration au marché du travail. Il s'agit en fait de bourses d'études qui servent à défrayer tantôt des frais de subsistance ou de transport, tantôt des cours par correspondance, des appareils électroniques dans le cas des handicapés visuels et auditifs, tantôt des frais de préceptorat pour les handicapés sensoriels.

Nous avons, depuis 1977-1978, incité les commissions scolaires à prendre graduellement en charge les enfants qui ne peuvent fréquenter les classes normales à cause de la gravité de leur handicap physique. Nous avons aussi émis une directive, en octobre 1978, pour inviter les commissions scolaires à assurer elles-mêmes les services de professeurs à domicile. Je peux ici déclarer que les commissions scolaires se sont bien acquittées de cette responsabilité nouvelle, ce qui a entraîné une diminution très importante du nombre de bourses accordées à des élèves pour les services de précepteurs.

Il n'en demeure pas moins qu'en 1978-1979, 228 bourses ont été accordées à ces fins à des élèves du primaire et du secondaire pour un montant de 218 000$. S'ajoutent à cela 175 bourses pour les étudiants de l'enseignement collégial et 158 bourses spéciales pour les étudiants universitaires. Toutes ces bourses ont représenté, en 1978-1979, une dépense de 928 400$. En 1979-1980, nous prévoyons accorder 237 bourses pour les élèves du primaire et du secondaire, 175 bourses pour les étudiants du collégial et 160 bourses pour les étudiants universitaires; le budget sera haussé à 1 094 800$.

Les prêts et bourses aux étudiants de l'enseignement collégial

Les prêts et bourses aux étudiants de l'enseignement collégial constituent un système assez connu; en conséquence, je n'insisterai que sur certains faits marquants:

- Environ 28% des étudiants inscrits dans les collèges, soit 37 000 étudiants, ont obtenu en 1978-1979 des prêts totalisant 25,2 millions$, chacun obtenant en moyenne 680$. Parmi eux, 24 140 ont eu droit à des bourses qui, en moyenne, représentent un montant de 1 145$ pour un débours de 27,6 millions$;

- notons que plus de 90% des boursiers sont des étudiants obligés de vivre hors du foyer familial pour faire leurs études;

- au sujet des délais trop longs qui ont provoqué si souvent le mécontentement des étudiants, on constate une très nette amélioration, puisque la grande majorité des prêts ont été consentis dès le mois de septembre. Un fort nombre d'étudiants, particulièrement les plus défavorisés, ont reçu une partie de leur bourse en décembre, alors que les autres versements étaient faits en janvier et février.

En 1979-1980, nous prévoyons une légère baisse des demandes d'aide, par suite de la diminution prévue de la clientèle des CEGEP. Malgré cette baisse prévisible du nombre de prêts et bourses qui seront accordés, le budget sera augmenté de 8,4%, passant de 40,4 millions$ à 43,8 millions$. Comme vous pouvez le constater, nous améliorons chaque année le système d'aide en tenant compte de l'indexation nécessaire au coût de la vie. C'est ainsi que le prêt moyen, de 680$ qu'il était en 1978-1979, passera à 718$ en 1979-1980 et la bourse moyenne de 1 145$ à 1 329$.

Les prêts et bourses aux étudiants de l'enseignement universitaire

Comme le programme des prêts et bourses pour études universitaires est aussi bien connu, je me bornerai à décrire les grands traits de son évolution récente:

- Environ 44% des étudiants inscrits à temps complet dans les universités, soit un peu plus de 32 300 étudiants, ont obtenu, en 1978-1979, des prêts totalisant 32,7 millions$. Ces prêts étaient en moyenne de 1 013$. Parmi ces étudiants, 19 092 se sont vu attribuer une bourse qui en moyenne s'élevait à 1 351$ pour un débours de 25,8 millions$;

- en 1979-1980, nous prévoyons toutefois que les demandes d'aide vont augmenter puisque les universités ne subiront pas la baisse de clientèle prévue dans les CEGEP. C'est surtout au chapitre de l'attribution des bourses que cette hausse se fera plus particulièrement sentir à la suite des mesures que nous avons prises récemment pour améliorer le régime d'aide financière. Le budget prévu augmentera donc de 8,6%, passant de 40,7 millions$ en 1978-1979 à près de 44,2 millions$ en 1979-1980. Le prêt moyen, quant à lui, passera de 1 013$ à 1 071$ et la bourse moyenne, de 1 351$ à 1 514$.

Pour conclure ce bref exposé sur l'évolution récente du programme d'aide financière aux élèves et étudiants, je voudrais réaffirmer notre souci d'améliorer constamment ces divers régimes. En plus des mesures spéciales que nous avons prises en décembre dernier, nous prévoyons suivre l'évolution des besoins des élèves et des étudiants et apporter les correctifs qui s'imposent. En 1979-1980, le Service des prêts et bourses mettra la dernière main à plusieurs études:

- une étude portant sur diverses solutions de remplacement au régime actuel de prêts et bourses;

- une étude sur l'admissibilité, au régime de prêts et bourses, des élèves de 18 ans et plus poursuivant à temps complet des études secondaires;

- une étude sur un régime d'aide financière aux élèves et étudiants à temps partiel.

De plus, l'année 1979-1980 verra la concrétisation des mesures suivantes:

- l'implantation du programme d'aide aux étudiants étrangers et plus particulièrement l'ouverture du Service québécois

d'accueil pour les étudiants étrangers;

- en conformité avec les orientations du "Projet du gouvernement à l'endroit des CEGEP", l'adoption d'un programme de bourses d'incitation aux études dans certains secteurs désignés de l'enseignement collégial professionnel;

- en conformité avec "L'école québécoise - Énoncé de politique et plan d'action", une analyse de la possibilité d'organiser un système de bourses destinées aux élèves de l'enseignement secondaire qui proviennent de milieux défavorisés.

Je ne voudrais pas terminer en passant sous silence la contribution remarquable du mouvement coopératif Desjardins à la concrétisation de l'objectif d'accessibilité aux études. Cette contribution est constante et importante, puisque les caisses populaires consentent 56% des prêts aux étudiants.

Principales améliorations au régime d'aide financière

Les revendications étudiantes

En décembre dernier, à la suite du débrayage des étudiants et d'intensives discussions avec les représentants de l'Association nationale des étudiants du Québec, nous annoncions la mise sur pied de certaines mesures propres à résoudre les principaux problèmes soulevés. Les crédits supplémentaires alors consentis ne permettaient pas de satisfaire à toutes les demandes, certaines apparaissant nettement exagérées dans la conjoncture actuelle.

Le contexte social et économique

Nous avons toutefois analysé chacune des demandes en tenant compte de l'effort maximum que nous pouvions faire dans la situation actuelle. C'est ce qui nous a amené à prendre certaines décisions compte tenu des éléments suivants:

- compte tenu des restrictions budgétaires auxquelles doit faire face le gouvernement et de l'effort collectif déjà consenti par le Québec en faveur des élèves et des étu-

diants financièrement démunis, il nous paraissait qu'il fallait éviter de sacrifier d'autres priorités gouvernementales;

- au cours des trois dernières années, l'intervention du gouvernement au chapitre de l'aide financière a déjà été considérable, puisque le montant des bourses a augmenté de 83,5% entre 1976-1977 et 1979-1980 et celui de l'ensemble du régime des prêts et bourses s'est accru de 58,3% au cours de la même période;

- enfin, nous constatons aussi que, depuis quelques années, les montants accordés en bourses ont tendance à dépasser ceux des prêts, ce qui permet de croire à une réduction substantielle du niveau d'endettement qui affectait antérieurement les élèves et les étudiants.

Même s'il dispose de moyens limités, le gouvernement a toutefois reconnu le bien-fondé de certaines demandes, en particulier celles concernant l'étudiant qui n'a pas trouvé de travail au cours de l'été ou qui se trouve en chômage à la fin de ses études. Les décisions prises par le Conseil des ministres relativement au régime des prêts et bourses pour l'année scolaire 1979-1980 représentent des crédits supplémentaires en bourses de 3,4 millions$, auxquels il faut

ajouter le coût d'autres mesures nouvelles qui représentent des débours supplémentaires de 1,4 million$. L'ensemble des mesures prises pour 1979-1980 amèneront donc plus de 4,8 millions$ supplémentaires sous forme de bourses aux élèves et étudiants.

Les cinq mesures nouvelles

En terminant, je rappelerai brièvement le contenu des cinq mesures nouvelles prises pour 1979-1980.

- L'aide accordée aux étudiants tiendra compte davantage du chômage d'été:

  - la contribution exigée de l'étudiant qui n'a pas travaillé au cours de l'été diminuera de 50% à 40% du revenu minimum prévu pour ce dernier, compte tenu du nombre de semaines pendant lesquelles il pourrait occuper un emploi. De même, la contribution exigée de l'étudiant dont les revenus d'emploi ont été inférieurs au revenu minimum sera égale à son revenu réel auquel s'ajoutera 40% de la différence entre ce revenu réel et le revenu minimum;

- cette mesure nécessitera un débours supplémentaire de 1,9 million$ au chapitre des bourses. Elle vise particulièrement les étudiants qui ne peuvent trouver un emploi pendant la période estivale.

• Le mode de remboursement des prêts sera modifié pour les diplômés qui se trouvent en chômage à la fin de leurs études:

- le gouvernement, étant très sensible au fait qu'il est parfois difficile aux diplômés de trouver un emploi dès la fin de leurs études, entend procéder à divers aménagements administratifs visant à reporter le début du remboursement des prêts et le moment où les intérêts seront à la charge de ceux-ci.

• Les bourses seront plus importantes par rapport aux prêts:

- le taux d'indexation du prêt qui devait être de 10% en 1979-1980, sera à nouveau réduit à 6,5% cette année;

- le fait de limiter à 6,5% l'augmentation du montant maximum des prêts entraînera une hausse de 1,5 million$ en bourses. Cette mesure permettra de maintenir l'effort gouvernemental déjà entrepris qui vise à augmenter la

part relative de l'aide aux élèves et étudiants sous forme de bourses.

- Diminution de la contribution requise des parents et augmentation des allocations de subsistance pour tous les élèves et étudiants. Ces mesures coûteront 1,4 million$ aux contribuables québécois:

  - l'exemption accordée aux parents dans le calcul de leur contribution aux études de leurs enfants sera portée de 6 200$ à 6 800$. Cette mesure profitera surtout aux familles les plus démunies;

  - les allocations hebdomadaires de subsistance aux étudiants du collégial seront également augmentées; par exemple, l'allocation hebdomadaire accordée à celui qui vit chez ses parents et qui prend ses repas à l'extérieur du foyer familial, sera portée de 22,35$ à 24,40$. Quant à l'étudiant qui habite à l'extérieur du foyer familial, son allocation hebdomadaire sera portée de 66,65$ à 74,30$.

- Augmentation du maximum de la bourse pour les étudiants qui ont la charge d'une famille monoparentale:

  - afin d'aider les étudiants qui ont la charge d'une

famille monoparentale à poursuivre leurs études, le gouvernement a décidé de porter à 8 000$ le montant maximum de la bourse qui pourra leur être accordée en 1979-1980. Le montant maximum n'était, l'an dernier, que de 5 000$.

L'enseignement privé

Évolution du réseau des institutions privées

Les clientèles

Les clientèles scolaires pour lesquelles nous accordons des subventions en vertu de la Loi de l'enseignement privé ont subi, au cours de l'année 1978-1979, une diminution de 1,4%, passant de 88 159 qu'elles étaient en 1977-1978 à 86 951.

Cette baisse est assez surprenante, compte tenu qu'à l'instar des institutions privées elles-mêmes, nous avions prévu un accroissement de l'ordre de 2,8% de ces mêmes clientèles.

En fait, la diminution de la clientèle subventionnée a été particulièrement importante en ce qui concerne l'enfance en difficulté d'adaptation et d'apprentissage (-27,1%), l'enseignement collégial général (-9,4%), l'enseignement secondaire professionnel (-6,9%) et la maternelle (-3,1%). Elle a été de moindre importance dans l'enseignement secondaire général (-0,1%) et l'enseignement collégial professionnel (-0,6%). Par ailleurs, il y a eu augmentation de 1,7% des clientèles de l'école primaire. Quant à la diminution de la clientèle en difficulté d'adaptation et

d'apprentissage subventionnée en vertu de la Loi de l'enseignement privé, il ne s'agit pas vraiment ici d'une diminution réelle des élèves dans ces établissements: elle tient au fait que les commissions scolaires acceptent de payer des frais de scolarité pour un plus grand nombre de ces élèves et, en conséquence, ces crédits n'émargent plus au budget prévu pour les clientèles des institutions privées.

Toutes ces variations ne doivent toutefois pas nous faire perdre de vue que la majorité des clientèles "subventionnées" des institutions privées, soit 70%, se retrouvent dans l'enseignement secondaire général.

Pour l'année 1979-1980, nous prévoyons que les clientèles de l'enseignement privé subventionné auront sensiblement la même importance qu'en 1978-1979.

Les statuts des institutions privées

L'année 1978-1979 n'a pas beaucoup modifié le nombre de statuts accordés à l'enseignement privé par le ministère de l'Éducation, du moins pour ce qui a trait aux statuts donnant droit à des subventions. En effet, pour l'ensemble des institutions privées, les statuts de déclara-

tion d'intérêt public sont passés de 198 à 197 de 1977-1978 à 1978-1979, et les statuts de reconnaissance pour fins de subventions sont passés de 65 à 62. Comme une même institution peut obtenir plus d'un statut selon les enseignements qu'elle dispense, il importe de préciser qu'en 1978-1979, le nombre d'institutions subventionnées est passé de 200 à 197.

Pour ce qui concerne les institutions non subventionnées, le nombre de permis délivrés a légèrement augmenté: il est passé de 713 en 1977-1978 à 745 en 1978-1979 et cette augmentation tient presque exclusivement au plus grand nombre de permis accordés à des écoles de culture personnelle. On remarque la même progression pour les "exemptions et exclusions": de 278 qu'il était l'an dernier, leur nombre atteint maintenant 304.

Les subventions à l'enseignement privé

Les coûts de système de l'enseignement privé faisant l'objet de subventions gouvernementales augmenteront vraisemblablement de 10,6% pendant l'année scolaire 1979-1980, s'élevant ainsi à 159,2 millions$. Les crédits nécessités par les subventions à l'enseignement privé pour l'année financière 1979-1980 augmenteront pour leur part de 8,8%,

passant de 155,6 millions$ en 1978-1979 à 169,4 millions$ en 1979-1980.

Comme le budget de 1979-1980 prévoit une stabilisation des clientèles, ces augmentations des coûts de système et de crédits s'expliquent par la hausse des coûts moyens du secteur public qui servent au calcul des subventions aux institutions privées, hausse qui reflète l'évolution des indexations applicables aux salaires des personnels pour l'année 1978-1979.

Pour leur part, les crédits affectés à l'unité administrative responsable de la gestion de l'enseignement privé au ministère de l'Éducation passeront de 508 800$ en 1978-1979 à 581 700 en 1979-1980. Cette hausse de 14,3% des crédits du Service général de l'enseignement privé provient principalement de l'indexation des traitements du personnel.

Les faits saillants relatifs à l'enseignement privé

Révision du dossier de l'enseignement privé

A partir de 1975, le dossier de l'enseignement privé et les résultats de l'application de la Loi de 1968 ont fait l'objet de divers examens. Depuis le début de 1978, ils ont été réévalués à la lumière des orientations fondamentales de "L'école québécoise - Énoncé de politique et plan d'action", du "Projet du gouvernement à l'endroit des CEGEP" et du Plan général de développement des services d'adaptation scolaire.

Le ministère du Développement culturel travaille activement à ce dossier, en relation avec le ministère de l'Éducation et, selon toute vraisemblance, le gouvernement sera bientôt en mesure de faire connaître les orientations choisies.

Par ailleurs, des travaux s'effectuent également sur les règlements qui devront accompagner et compléter toute nouvelle législation en ce domaine.

L'actuel gouvernement a fait porter la priorité sur la relance et l'amélioration du système scolaire public. Maintenant que les énoncés de politique concernant l'ensei-

gnement primaire et secondaire, l'adaptation scolaire et l'enseignement collégial ont été rendus publics et que tout est mis en oeuvre pour en commencer l'application à partir de 1979-1980, les travaux relatifs à l'enseignement privé peuvent être accélérés.

Pour donner un aperçu des travaux déjà entrepris, mentionnons qu'en 1978-1979, il y a eu, notamment:

- simulation d'hypothèses de subventions aux institutions privées de façon à connaître les effets éventuels de certains modes de subventions;

- recherche de critères de reconnaissance, pour les institutions d'enseignement secondaire général et pour les écoles de culture personnelle;

- recherche de critères de répartition des options professionnelles de niveau collégial entre le secteur public et le secteur privé, et entre les institutions privées;

- révision d'articles de la Loi aux chapitres de la protection de la clientèle, des sanctions à appliquer pour assurer un meilleur respect de la loi, des règles pour octroyer ou révoquer des statuts;

- consultation entre les ministères de l'Éducation et des Affaires culturelles quant à l'encadrement éventuel des écoles de métiers d'art et d'artisanat;

- consultation entre le ministère de l'Éducation et le goupe de travail mis sur pied pour préparer la législation relative aux sports, de façon à préciser le mode d'intervetion du ministère auprès des écoles de sports et de loisirs sportifs.

Politique linguistique du gouvernement à l'égard des écoles ethniques

A la maternelle, les écoles ethniques dont la langue d'enseignement est le français peuvent obtenir le statut de déclaration d'intérêt public. Pour obtenir le statut de reconnaissance pour fins de subventions, elle doivent dispenser l'enseignement en français pendant au moins 480 mintes-semaine.

Nous accordons le statut de déclaration d'intérêt public aux écoles primaires dont l'enseignement est donné en français pendant au moins 1 050 minutes sur les 1 380 deuxtes-semaine. Pour être reconnues pour fins de subventions, les institutions doivent avoir commencé à donner leurs cours

en français pendant au moins 600 minutes-semaine en 1977-1978, 720 en 1978-1979, 780 en 1979-1980 et 840 en 1980-1981. Enfin, pour être reconnue école française relativement à l'application de la Loi 101, une institution doit satisfaire aux exigences formulées à l'endroit de celles qui sont déclarées d'intérêt public. Toutes ces règles ont fait qu'en 1978-1979 le statut de certaines écoles a pu être modifié.

La politique du ministère de l'Éducation à l'égard des écoles ethniques a été appliquée graduellement à partir de 1974-1975. L'objectif que nous poursuivons vise à permettre aux élèves qui les fréquentent d'entreprendre et de réussir, après l'école primaire, des études secondaires dans une école française. Comme l'année 1979-1980 marquera l'arrivée, dans ces conditions, d'élèves en 6e année, nous prévoyons mesurer en fin d'année, par des épreuves appropriées, l'atteinte réelle de notre objectif.

Le Secteur de la planification

La structure supérieure du ministère de l'Éducation comprend trois grands secteurs d'activité: le Secteur primaire et secondaire, le Secteur postsecondaire et le Secteur de la planification. C'est ce dernier secteur qui apporte son soutien à l'élaboration, au développement et à l'implantation des politiques éducatives et des plans d'action du ministère, que je vais maintenant présenter.

Mandat et composition du Secteur de la planification

Les unités du Secteur de la planification

Lorsque nous avons effectué la restructuration du ministère de l'Éducation, il y a plus de deux ans, nous avons regroupé à l'intérieur d'un même secteur toutes les activités qui, d'une part, contribuaient à l'élaboration et à l'implantation des politiques ministérielles relatives à l'un ou l'autre des secteurs d'enseignement et, d'autre part, assuraient des services de soutien aux divers réseaux d'enseignement et au ministère lui-même.

Au sein de ce secteur dirigé par un sous-ministre adjoint, cinq directions ou services sont particulièrement

touchés par la première catégorie d'activités qui a pour objet l'élaboration des politiques éducatives du ministère: la Direction des politiques et plans, la Direction de la programmation et de l'évaluation, la Direction des études économiques et démographiques, le Service de la recherche et le Secrétariat exécutif. Par ailleurs, le Service de l'informatique et le Service général des moyens d'enseignement assurent des services aux réseaux et au ministère.

Le mandat du Secteur de la planification

Le Secteur de la planification participe activement à l'élaboration des politiques éducatives. De fait, son mandat peut se résumer ainsi:

- assurer le rôle de conseil auprès de la Direction du ministère. Avec la collaboration des secteurs d'enseignement, le Secteur de la planification conseille le Bureau des sous-ministres sur les orientations générales, la politique éducative, les plans et les stratégies de développement, et sur les orientations de la recherche en éducation tout en effectuant lui-même une partie de ces recherches;

- assurer des rôles de coordination et de soutien technique dans les processus de programmation et d'évaluation, tant en ce qui concerne l'implantation des plans d'action que les activités courantes du ministère dans le cadre du cycle budgétaire gouvernemental;

- assurer la mise à jour des données de base et les travaux d'analyse utiles à l'élaboration des plans de développement et à la prise de décisions;

- fournir au ministère et aux réseaux d'enseignement des services chargés du maintien et du développement des centres informatiques, ainsi que du traitement des données: assurer la production de documents audiovisuels et le soutien au développement des moyens d'enseignement.

Réalisations majeures du Secteur de la planification

Je n'ai pas l'intention d'établir ici la liste de toutes les réalisations de ce Secteur, dont plusieurs sont déjà connues. Je tiens seulement à rappeler l'importante collaboration de ce Secteur à l'analyse des résultats de la consultation sur le "Livre vert sur l'enseignement primaire et secondaire", ainsi qu'à l'élaboration de "L'école québécoise - Énoncé de politique et plan d'action" et du "Projet du gouvernement à l'endroit des CEGEP".

Cela fait, je vais plutôt vous présenter, à partir d'ici, la contribution que le Secteur de la planification apportera à l'élaboration ou à l'implantation des politiques éducatives du ministère et du gouvernement au cours de 1979-1980.

La formation professionnelle

"L'école québécoise - Énoncé de politique et plan d'action" tout comme le "Projet du gouvernement à l'endroit des CEGEP" commandent, compte tenu des réformes qui y sont envisagées, l'adoption d'un véritable plan de développement de la formation professionnelle. Prenant appui sur les travaux

de recherche déjà terminés ainsi que sur les propositions contenues dans les deux documents de politique mentionnés plus haut, le Secteur de la planification a amorcé l'élaboration de ce plan de développement.

Comme je l'ai déjà souligné, nous ne saurions travailler sur ce dossier en vase clos tant en raison des nombreux intervenants, du milieu de l'éducation et du monde du travail, qui désirent y collaborer qu'en raison de la complexité même de la question.

Nous comptons donc, dès l'automne prochain, disposer d'un document de travail qui permettra d'associer à nos travaux le plus grand nombre possible de groupes et d'individus intéressés par la formation professionnelle et compétents en la matière.

Les milieux défavorisés

"L'école québécoise - Énoncé de politique et plan d'action" annonçait la diffusion prochaine d'un plan de développement des interventions éducatives en milieux défavorisés. Nous sommes à mettre la dernière main à ce document important qui fait suite aux travaux déjà réalisés et aux stratégies

d'interventions en cours d'expérimentation; qu'il me suffise de mentionner ici les maternelles maison, les maternelles animation ou le projet "Passe-Partout" qui témoignent de l'importance que nous attachons à cette question. Le plan de développement que nous proposerons intégrera les moyens d'actions actuels et préconisera des mesures nouvelles touchant les jeunes d'âge préscolaire, ceux de l'enseignement primaire et secondaire, et même les adultes.

Le document de travail que nous avons élaboré fait l'objet, depuis quelques semaines, d'une discussion entre plusieurs experts de divers milieux. Nous mettrons donc au cours de l'été une touche finale à ce plan de développement qui sera diffusé à l'automne.

Le livre en éducation

La "Politique québécoise du développement culturel" ainsi que les divers énoncés de politiques publiés par le ministère de l'Éducation favorisaient largement les initiatives fructueuses dans le domaine du livre, l'éducation constituant de toute évidence un milieu privilégié pour la conduite de telles initiatives.

Sans entrer dans le détail, qu'il me suffise de signaler que nous faisons cheminer plusieurs dossiers dans ce domaine: préparation d'un document d'orientation des bibliothèques scolaires; encouragement à l'édition québécoise de manuels scolaires; collaboration avec la France dans la préparation de certains programmes d'enseignement; travaux et études sur la question des droits d'auteur; soutien à l'édition de matériel éducatif en français pour le primaire, le secondaire et le collégial; enfin, accélération de la production de matériel didactique destiné aux handicapés visuels.

La recherche en éducation

Dans l'axe du Livre vert sur la politique scientifique, le Secteur de la planification, qui a d'ailleurs collaboré à l'élaboration de ce document, a entrepris des études afin de coordonner la recherche en éducation. Un inventaire des recherches constitue la première étape de ce travail de mise au point. Cela nous conduira, en 1979-1980, à l'adoption d'une véritable programmation de l'activité ministérielle et à l'énoncé de priorités qui guideront à la fois les activités de recherche du ministère et celles que nous subventionnons dans les établissements d'enseignement.

Nous entreprendrons également une importante recherche sur les caractéristiques socioculturelles des jeunes de 15 à 19 ans et nous terminerons une étude du profil socio-pédagogique des enseignants de l'enseignement primaire et secondaire. Enfin, nous poursuivrons, dans le cadre d'un programme de coopération franco-québécoise portant sur la prospective et l'innovation en éducation, des études sur le problème de l'adaptation scolaire qui constituent le troisième volet de ce dossier et qui s'inscrivent en continuité avec "L'école québécoise - Énoncé de politique et plan d'action".

La décroissance des clientèles

Nous prévoyons, au cours de 1979-1980, poursuivre et accélérer les travaux sur les problèmes causés par la décroissance des clientèles scolaires. Nous avons déjà parcouru une étape importante en constituant un dossier de travail sur les effets de cette décroissance sur la qualité des services éducatifs, dossier qui a été récemment étudié lors d'une réunion des dirigeants du ministère de l'Éducation nationale de France et du ministère de l'Éducation du Québec. A la suite de cette session de travail, nous sommes convenus avec nos homologues français de poursuivre notre collabora-

tion sur ce problème, en effectuant des prévisions à long terme sur les effectifs scolaires et en procédant à des études spécifiques sur le vieillissement des personnels et les besoins futurs de la formation des maîtres. Nous entreprendrons aussi d'autres analyses d'orientation plus économique sur la fermeture des écoles et sur les dépenses supplémentaires que ce phénomène entraîne au chapitre du transport scolaire.

L'importance du réseau informatique pour le développement du Québec

Dans le domaine de l'informatique, le ministère possède un important centre de traitement de l'information pour satisfaire ses propres besoins informatiques et ceux de la majorité des organismes scolaires des réseaux primaire, secondaire et collégial. Il est aussi, par son réseau de télématique, le principal fournisseur de services informatiques aux commissions scolaires et aux collèges. Ce réseau de télématique, l'un des plus importants réseaux de ce type en Amérique du Nord, constitue un rouage essentiel au bon fonctionnement des organismes scolaires et du ministère.

En 1979-1980, on assistera au lancement de deux importants appels d'offres pour la fourniture des équipements informatiques des collèges et des commissions scolaires. Le coût de ces équipements est de l'ordre de 40 millions$ et la dépense en sera échelonnée sur cinq ans. Bien qu'il s'agisse d'équipements pour les organismes scolaires, ces appels d'offres intéressent le ministère en tant que gestionnaire du réseau et négociateur, dans le cadre de la politique d'achat du gouvernement, du contrat qui assurera des retombées économiques permanentes pour le Québec.

Pour ce qui a trait à l'appel d'offres du collégial qui est lancé depuis le 2 avril, un comité regroupant le gouvernement et la fédération des collèges entend négocier des conditions avantageuses du point de vue économique et faire les recommandations pertinentes en vue de la signature d'un contrat-cadre. Un comité semblable sera éventuellement formé pour l'appel d'offres du réseau des commissions scolaires.

Il faut aussi souligner que ces appels d'offres visent, sur un période de cinq ans, à doter les organismes scolaires participant au réseau de téléinformatique, de mini-ordinateurs qui permettront de décentraliser progressivement le traitement de l'information actuellement effectué par

les ordinateurs du ministère.

Je ne voudrais pas terminer cet exposé sans mentionner les travaux d'envergure entrepris par le Secteur de la planification dans le cadre de la programmation budgétaire gouvernementale. En effet, c'est ce secteur qui coordonne la préparation des excellents documents qui constituent le dossier de travail nécessaire à l'étude des crédits en Commission parlementaire.

Les unités de soutien

En plus du Cabinet du ministre et du Bureau des sous-ministres, la direction centrale du ministère de l'Éducation regroupe des unités administratives de soutien dans les domaines de la gestion, des communications et des relations de travail.

Le Service général des communications

Les nombreuses réalisations du Service général des communications, tant dans le domaine de l'impression des documents et des périodiques que dans celui des campagnes de sensibilisation et d'information de la population sur les diverses facettes du monde scolaire, sont connues.

Je voudrais surtout rappeler l'accent que nous avons mis, au cours des derniers mois, sur la diffusion des orientations du ministère et des nouvelles mesures que nous entendons mener à bien. L'implantation des orientations du gouvernement en éducation sera d'autant facilitée que la population disposera à leur sujet d'une information complète. Dans ce domaine, il importait donc de battre la marche et c'est ce que nous avons fait; à preuve, ces quelques statistiques sur l'impression et la diffusion de nos documents majeurs:

- nous avons édité 200 000 exemplaires en français et 30 000 exemplaires en anglais de "L'école québécoise - Énoncé de politique et plan d'action";

- un numéro spécial d'"Informeq" a tiré à 100 000 exemplaires un résumé de ce document;

- les synthèses des résultats de la consultation générale,

des audiences nationales et des audiences régionales du "Livre vert" ont fait l'objet de trois documents tirés chacun à plus de 25 000 exemplaires;

- le "Projet du gouvernement à l'endroit des CEGEP" a été diffusé à plus de 40 000 exemplaires et sa version abrégée, à 175 000 exemplaires.

Non seulement avons-nous assuré la diffusion massive de ces publications, mais elles étaient toutes, et je m'en réjouis, d'un français que plusieurs ont qualifié d'impeccable.

Je puis vous assurer que nos efforts ne s'arrêteront pas là. Au contraire, nous prévoyons mettre sur pied, dès l'automne, une politique d'information sur le déroulement des travaux d'envergure qui nous incomberont dans ce "temps de l'action".

Le Service général des personnels des organismes d'enseignement

S'il est au ministère de l'Éducation un service dont l'importance n'a pas besoin de rappel, c'est bien le Service général des personnels des organismes d'enseignement.

En plus de voir à l'application des conventions collectives en vigueur, le Service général des personnels des organismes d'enseignement a participé activement, au cours de 1978-1979, à l'organisation et au démarrage des nouvelles conventions collectives. Il continuera évidemment de le faire dans les mois qui viennent. Comme je l'indiquais lorsque nous avons passé en revue les divers réseaux d'enseignement, je ferai maintenant état des réalisations les plus marquantes dans le domaine des relations de travail, sans toutefois aborder le contenu des propositions patronales ou syndicales qui font actuellement l'objet des négociations.

L'APPLICATION DES CONVENTIONS COLLECTIVES EN VIGUEUR

Deux aspects font souvent l'objet d'inquiétudes tant de la part des centrales syndicales que des enseignants eux-mêmes: le règlement des griefs et l'état des mises en disponibilité d'enseignants.

Le règlement des griefs

Au premier septembre 1978, 10 191 griefs étaient inscrits au Greffe de l'éducation pour la partie des commissions scolaires. Depuis cette date, 1 386 nouveaux griefs

s'y sont ajoutés pour un total (général) de 11 577 griefs.

Au premier mai 1979, il ne reste que 4 582 griefs d'inscrits, si l'on exclut les désistements par voies autres que l'arbitrage. Ce n'est peut-être pas encore la situation idéale, mais il s'agit là du plus faible nombre de griefs pendants enregistrés ces dernières années.

Les mises en disponibilité et les non-réengagements

L'an dernier, j'indiquais que la presque totalité des enseignants mis en disponibilité étaient réengagés en cours d'année par les commissions scolaires et que de fait, le problème de la mise en disponibilité perdait de son importance. Pour l'année scolaire 1979-1980, nous avons pris une mesure spéciale pour réduire l'inquiétude des enseignants menacés de mise en disponibilité: nous avons pris en considération, dans le calcul prévu à la convention actuelle, ce fort taux de réengagements en cours d'année et nous avons avisé les commissions scolaires d'en tenir compte avant de procéder aux mises à pied.

Si nous n'avions pas appliqué cette mesure, 3 146 enseignants auraient été, au 1er mai 1979, mis en disponibilité par les commissions scolaires; il n'en reste maintenant

qu'un peu plus de 1 400 qui ne sont pas protégés par cette mesure, soit moins de la moitié des cas difficiles qui auraient pu être causés par une stricte application des conventions collectives.

Le cas des collèges est un peu différent; il s'agit de fait de la première année où l'on observe une baisse marquée des clientèles. Ne pouvant nous baser sur des précédents pour prendre des mesures immédiates, nous surveillons cependant attentivement une situation qui ne paraît pas dramatique pour le moment.

La baisse de plus de 4% de la clientèle des collèges se répercutera sur le personnel enseignant: en effet, pour l'année scolaire 1979-1980, 415 enseignants seront en surnombre; de plus, il faudra ajouter les 238 postes qui se déplaceront d'un collège à l'autre à cause de l'effet très inégal de la diminution des clientèles dans les collèges.

Parmi les 415 cas de professeurs en surnombre, 304 professeurs conserveront leur poste en vertu de la permanence acquise, tandis que 111 professeurs non permanents seront probablement mis à pied. Ces 111 personnes représentent environ 1% de l'ensemble du personnel enseignant des collèges.

LA PRÉPARATION ET LE DÉROULEMENT DES NÉGOCIATIONS

Un travail important a déjà été accompli pour préparer le renouvellement des conventions collectives. La Loi 55, sanctionnée en juin 1978, prévoit l'application de nouveaux mécanismes de négociation qui portent sur la nature des comités patronaux et sur les ententes à établir en ce qui concerne les sujets qui doivent être négociés au niveau local. Cette Loi comporte aussi un calendrier de préparation de la négociation.

Normalement, l'application d'une nouvelle formule dans un domaine aussi complexe que celui des négociations collectives ne va pas sans difficultés. Toutefois, je suis très satisfait des étapes franchies, puisqu'à quelques exceptions près, le tout s'est déroulé conformément aux diverses dispositions de la Loi. Par rapport aux expériences antérieures, il s'agit là d'une amélioration notable de la situation.

L'administration centrale de l'éducation

En conclusion de cette revue des activités du secteur de l'éducation, je voudrais fournir des données générales sur l'organisme qui en assure l'administration centrale, le ministère de l'Éducation.

LES EFFECTIFS

Depuis quelques années, le ministère de l'Éducation a connu une stabilisation et même une diminution de ses effectifs. De 1975-1976 à 1978-1979, le volume du personnel du ministère est passé de 2 940 à 2 656, soit une diminution nette de 9%. Il est évident qu'il a fallu travailler davantage pour atteindre le niveau d'efficacité qui a permis d'entreprendre et de mener à terme les travaux d'envergure que nous avons rendus publics au cours de 1978-1979.

En 1979-1980, vous noterez que le personnel du ministère sera porté à 2 721 postes, soit un accroissement de 2,5%. Cet ajout de 65 postes provient en bonne partie d'un prêt temporaire en vue de réaliser la déconcentration de la gestion du réseau primaire et secondaire. Les 30 autres postes qui viendront s'ajouter nous permettront de préparer la réalisation des plans d'action que nous avons déjà annoncés. Il faut avouer qu'il s'agit d'une très minime augmentation:

de fait, elle représente 1,9% de l'effectif total.

LE BUDGET

Le budget du ministère de l'Éducation s'accroîtra de 7,1%, passant de quelque 85 millions$ en 1978-1979 à un peu plus de 91 millions$, en 1979-1980. Cet accroissement qui est temporairement gonflé par l'ajout de crédits pour les 35 postes prêtés, s'explique en très grande partie par l'augmentation du coût des services. Il n'en demeure pas moins que les crédits consacrés à l'administration ministérielle continuent de ne représenter qu'une part de 2,4% de l'ensemble des coûts de l'éducation.

Conclusion
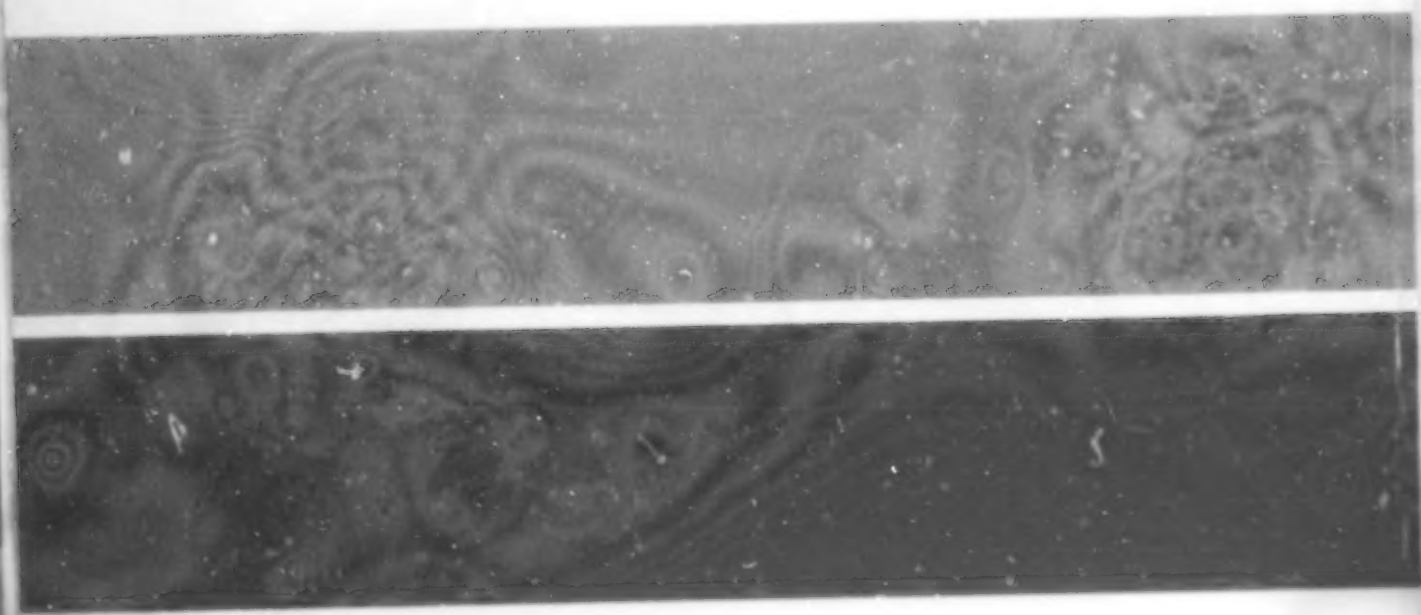
En terminant la présentation des nombreuses activités qui seront conduites en éducation au cours de la présente année, je tiens à rappeler la trame de fond de nos principales politiques et, en conséquence, à cerner la justification essentielle des crédits que cette Commission parlementaire est appelée à voter: après avoir discuté, soupesé et, finalement, approuvé les conditions d'un renouveau pédagogique fondamental, le temps est maintenant venu pour l'ensemble des personnes associées, à un titre ou à un autre, à l'action éducative de faire en sorte que ces orientations se traduisent, au profit des élèves, par des modifications substantielles à la vie des classes.